

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2018 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée »

NOR : ESRS2414609A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 643-1 à D. 643-35-1 ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2018 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 14 mai 2024 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22 mai 2024,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'annexe introductive de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives au tableau de synthèse activités-compétences-unités sont remplacées par celles figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions de l'annexe II *a* de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives aux unités constitutives du diplôme sont remplacées par celles figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3. – Les dispositions de l'annexe II *b* de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives aux conditions d'obtention de dispenses d'épreuves sont remplacées par celles figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Art. 4. – Les dispositions de l'annexe II *c* de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives au règlement d'examen sont remplacées par celles figurant à l'annexe IV du présent arrêté.

Art. 5. – Les dispositions de l'annexe II *d* de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives à la définition des épreuves sont remplacées par celles figurant à l'annexe V du présent arrêté.

Art. 6. – Les dispositions de l'annexe IV de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé relatives au tableau de correspondance entre les épreuves sont remplacées par celles figurant à l'annexe VI du présent arrêté.

Art. 7. – L'article 4 *bis* de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé est remplacé par un article ainsi rédigé :
« Le présent arrêté est applicable dans les îles de Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie dans sa version résultant de l'arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 11 octobre modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « gestion des transports et logistique associée » ».

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter de la session d'examen 2025.

Art. 9. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2024.

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

*Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service de la stratégie
des formations et de la vie étudiante,
adjoindue à la directrice générale,*

L. VAGNER-SHAW

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

*Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer ,
O. JACOB*

ANNEXES

ANNEXE I

TABEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

TABEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS - COMPÉTENCES – UNITÉS

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle d'activités n° 1 Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 1 – Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques – A1.C1 - Identifier les caractéristiques de la prestation de transport et logistique à réaliser – A1.C2 - Planifier de façon optimale les opérations de transport et les prestations logistiques – A1.C3 - Appliquer ou ajuster le plan de transport – A1.C4 - Mettre en œuvre les procédures et les protocoles adaptés – A1.C5 - Appliquer les normes et réglementations spécifiques au transport des marchandises et aux prestations logistiques – A1.C6 - Appliquer les règles de sûreté et de sécurité – A1.C7 - Utiliser le système d'information dédié au transport et à la logistique – A1.C8 - Mobiliser les ressources internes et les partenaires – A1.C9 - Utiliser les tarifs – A1.C10 - Négocier les conditions de l'opération de transport et de prestations logistiques – A1.C11 - Communiquer avec les partenaires internes et externes	U5 – Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
Pôle d'activités n° 2 Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 2 – Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques – A2.C1 - Analyser un document professionnel – A2.C2 - Déterminer les contraintes liées à une demande de transport et de prestations logistiques – A2.C3 - Choisir un (ou des) modèle(s) de transport – A2.C4 - Choisir un (ou des) prestataire(s) de transport et de prestations logistiques – A2.C5 - Déterminer les moyens matériels nécessaires – A2.C6 - Déterminer les moyens humains nécessaires – A2.C7 - Prendre en compte les réglementations, les normes et les protocoles – A2.C8 - Évaluer les composantes quantitatives d'un transport et d'une prestation logistique (durée, distance, poids, volume, etc.) – A2.C9 - Établir le coût et le prix d'une solution de transport et de prestations logistiques – A2.C10 - Évaluer la rentabilité d'une solution de transport et de prestations logistiques	U6 – Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
Pôle d'activités n° 3 Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 3 - Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – A3.C1 - Produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents – A3.C2 - Établir des tableaux de bord – A3.C3 - Analyser et interpréter les indicateurs – A3.C4 - Proposer des actions correctives – A3.C5 - Résoudre un litige – A3.C6 - Analyser la performance d'une équipe – A3.C7 - Analyser le bilan et le compte de résultat	U7 - Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle d'activités n° 4 Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 4 - Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques - A4.C1 - Identifier un besoin de pérennisation ou une opportunité de développement de l'activité de transport et prestations logistiques - A4.C2 - Identifier des solutions et argumenter le choix d'une solution - A4.C3 - Planifier les actions correspondant à la solution choisie - A4.C4 - Financer les actions proposées - A4.C5 - Communiquer et mobiliser l'équipe sur un projet - A4.C6 - Evaluer les effets d'un projet	U8 - Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques
	Bloc n° 5 - Culture générale et expression - Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation - Apprécier un message ou une situation - Communiquer par écrit ou oralement - Appréhender un message - Réaliser un message	U1 - Culture générale et expression
	Bloc n° 6 - Langue vivante étrangère (écrit) Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Compréhension de documents écrits - Production et interactions écrites	U2 - Langue vivante étrangère : Compréhension de l'écrit et expression écrite
	Bloc n° 7 - Langue vivante étrangère (oral) Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Production orale en continu - Interaction orale	U3 - Langue vivante étrangère : Production orale en continu et interaction
	Bloc n° 8 - Culture économique, juridique et managériale - Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée - Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale - Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales - Etablir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique - Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée	U4 - Culture économique juridique et managériale
	Bloc facultatif - Langue vivante Niveau B1 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Compréhension de documents écrits - Production et interactions écrites - Production et interactions orales	UF1 - Langue vivante
	Bloc facultatif - Module d'approfondissement - Approfondissement de compétences relatives à une ou plusieurs unités du référentiel de certification du diplôme - Développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière des métiers du transport et des prestations logistiques ne figurant pas dans le référentiel du diplôme - Acquisition de compétences professionnelles liées à la mobilité internationale	UF2 - Module d'approfondissement

ANNEXE II

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

UNITÉS	INTITULÉS
U1	Culture générale et expression
U2	Langue vivante étrangère : Compréhension de l'écrit et expression écrite
U3	Langue vivante étrangère : Production orale en continu et interaction
U4	Culture économique, juridique et managériale
U5	Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
U6	Conception des opérations de transport et de prestations logistiques
U7	Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
U8	Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques
UF1 Unité facultative	Langue vivante
UF2 Unité facultative	Module d'approfondissement
UF3 Unité facultative	Engagement étudiant

ANNEXE III

CONDITIONS D'OBTENTION DE DISPENSES D'ÉPREUVES

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Les candidats au BTS « Gestion des transports et logistique associée » déjà titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme national de niveau 5 ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir :

- l'unité U1 de culture générale et expression ;
- les unités U2 Langue vivante étrangère :
 - compréhension de l'écrit et expression écrite et U3 Langue vivante étrangère : production orale en continu et interaction, de langue vivante étrangère.

Les candidats titulaires d'un BTS tertiaire d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'une licence ayant validé une ou des unités d'enseignement d'économie-droit et de management au cours de leur formation seront, à leur demande, dispensés de subir l'unité U4 de culture économique, juridique et managériale.

ANNEXE IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Intitulés et coefficients des épreuves et unités				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF		Voie scolaire (établissement privé hors contrat) Apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Au titre de l'expérience professionnelle Enseignement à distance	
Epreuves	Unités	Coef.	Crédits européens	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E1 - Culture générale et expression	U1	3	12	Ponctuelle écrite	3 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 heures
Epreuve générale E2 - Langue vivante étrangère (*) : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2	1,5	6	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2 heures
Epreuve générale E3 - Langue vivante étrangère (*) : Production orale en continu et interaction	U3	1,5	6	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes (1)
Epreuve générale E4 - Culture économique juridique et managériale	U4	4	16	Ponctuelle Écrite	4 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
Epreuve professionnelle E5 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U5	6	24	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	50 minutes (2)
Epreuve professionnelle E6 - Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	U6	6	24	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures
Epreuve professionnelle E7 - Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	U7	4	16	Ponctuelle écrite	3 heures	Ponctuelle écrite	3 heures	Ponctuelle écrite	3 heures
Epreuve professionnelle E8 - Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	U8	4	16	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	40 minutes (3)
EF1. Langue vivante (**)	UF1 (***)			Ponctuelle orale	20 minutes (1)	Ponctuelle orale	20 minutes	Ponctuelle orale	20 minutes (1)
EF2. Module d'approfondissement	UF2 (***)			CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes	Ponctuelle orale	20 minutes
EF3. Engagement étudiant	UF3 (***)			CCF		CCF		Ponctuelle orale	20 minutes

(*) Les langues autorisées pour cette épreuve sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe.

(**) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative et figurant dans la note de service est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.

(2) 20 minutes de présentation et 30 minutes d'entretien.

(3) 15 minutes de soutenance et 25 minutes d'entretien.

(***) Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

ANNEXE V

DÉFINITION DES ÉPREUVES

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Coefficient : 3

L'unité U1 « culture générale et expression » valide les compétences établies par l'arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur (publié au *JORF* n° 0177 du 2 août 2023).

E2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE : COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT ET EXPRESSION ÉCRITE

Coefficient : 1,5**Finalités et objectifs**

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits
- production et interaction écrites

Dictionnaire unilingue autorisé.

Forme ponctuelle, durée 2 heures, coefficient 1,5

Exercices : deux exercices de même pondération sont proposés :

1. Compréhension de l'écrit (durée 1 heure)

Produire en français un écrit sous la forme d'une courte note, d'un compte rendu ou encore d'une suite d'instructions à partir d'un document ou d'un dossier en langue étrangère en relation avec l'activité professionnelle du titulaire du diplôme. Ce document pourra être au choix un appel d'offre, un contrat, un cahier des charges, une demande de tarification, un plan de charge, une demande de livraison, ou tout autre document susceptible d'être rencontré dans une situation de travail par le titulaire du diplôme.

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est en relation avec la profession et l'aire culturelle de la langue étudiée, et qui n'excèdera pas 50 lignes.

2. Expression écrite (durée 1 heure)

Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (courrier, courriel, bref compte rendu, ...) en relation avec l'exercice de la profession à partir d'éléments de contexte ou de consignes en français.

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue française dont le contenu est en relation avec la profession et qui n'excèdera pas 50 lignes.

Contrôle en cours de formation

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure), expression écrite (1 heure). Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

E3 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE : PRODUCTION ORALE EN CONTINU ET INTERACTION

Coefficient : 1,5**Finalités et objectifs**

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de l'oral ;
- production et interaction orales.

Forme ponctuelle, durée 20 minutes + 20 minutes de préparation, coefficient 1,5

Cette épreuve se compose de deux exercices de pondération identique :

- a) Un entretien avec l'examineur à partir d'une fiche descriptive de situation élaborée par le candidat. Cette fiche retrace une situation professionnelle vécue ou observée par le candidat, en stage ou en formation, au cours de laquelle le recours à la langue vivante étrangère a été nécessaire. Lors de cet entretien, l'examineur

donnera la possibilité au candidat de mettre en exergue la compréhension qu'il a développée des enjeux d'une communication en langue étrangère.

Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes au maximum. Le candidat devra présenter trois fiches au début de l'épreuve, une fiche sera choisie par l'examineur et 10 minutes de préparation seront accordées au candidat avant l'interrogation.

b) Une simulation d'entretien téléphonique à partir du descriptif d'une situation professionnelle qui sera remis au candidat par l'examineur avant l'épreuve. L'épreuve proprement dite durera 10 minutes, l'examineur et le candidat n'étant pas en face à face durant la simulation d'entretien téléphonique (soit grâce au recours à un dispositif technique approprié, soit simplement grâce à une cloison mobile ou un panneau). L'échange qui suivra aura pour but d'amener le candidat à préciser les difficultés rencontrées au cours de cette simulation d'entretien téléphonique.

La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise par l'examineur au candidat avant le début de l'interrogation. 10 minutes ensuite seront accordées au candidat pour préparer cette simulation.

Les deux phases de préparation pourront être regroupées en un temps global de 20 minutes, le candidat ayant à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des deux exercices et gérant son temps de préparation selon ses souhaits.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur qui enseigne les langues vivantes étrangères dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

Contrôle en cours de formation

Il est constitué de deux situations d'évaluation se déroulant au cours de la deuxième année entre février et juin et correspondant à l'activité langagière évaluée en épreuve ponctuelle. A titre indicatif, la durée totale d'interrogation pour l'ensemble de ces deux situations ne pourra excéder 20 minutes, et le temps de préparation globale pour les deux situations sera de 20 minutes.

Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

E4 – CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE

Coefficient : 4

L'unité U4 culture juridique, économique et managériale valide les compétences établies par l'arrêté du 15 février 2018 (JO du 6 mars 2018)

Finalités et objectifs

Cette épreuve vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 3 ainsi que sa capacité à les mobiliser pour éclairer des problématiques de gestion d'entreprise à travers un questionnement croisant les champs disciplinaires économique, juridique et managérial.

Modalités et critères d'évaluation

L'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat à :

- analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée ;
- exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale ;
- proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées ;
- établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique ;
- prendre des décisions opérationnelles intégrant les dimensions économique, juridique et managériale ;
- exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée.

A. Forme ponctuelle (épreuve écrite, durée : 4 heures)

L'épreuve a pour objet d'évaluer les capacités du candidat à mobiliser des notions d'économie, de droit et de management afin de formuler un raisonnement dans un contexte concret.

L'épreuve prend appui sur un dossier qui comprend :

- la présentation d'une situation contextualisée d'entreprise contenant des problématiques de nature économique ou juridique ou managériale ;
- une base documentaire ;
- une série de questions permettant de structurer et d'orienter le travail à réaliser par le candidat.

Le dossier documentaire d'une dizaine de pages au maximum, ainsi que le questionnement couvrent les trois champs de cette unité. Pour chaque question, une réponse construite et argumentée est attendue. L'épreuve est corrigée par un professeur ayant en charge l'enseignement de « culture économique juridique et managériale » en section de technicien supérieur.

B. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation se présente sous la forme de deux situations d'évaluation.

Chaque situation vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 3, en faisant apparaître une complémentarité d'approche des champs disciplinaires. L'ensemble des deux situations doit permettre d'évaluer les compétences du candidat dans chacun des trois champs économique, juridique et managérial.

Chaque situation est d'une durée de 2 heures.

Le niveau d'exigence et les critères d'évaluation sont identiques à ceux décrits dans l'épreuve sous sa forme ponctuelle.

E5 – MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Coefficient 6

Objectifs

L'épreuve E5 permet d'évaluer les compétences acquises par le candidat dans le domaine du transport et des prestations logistiques, pendant sa formation et/ou ses activités professionnelles en relation avec le pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

L'épreuve s'appuie sur un rapport d'activités portant sur les domaines suivants :

A1.1 Réalisation d'opérations de transport et de prestations logistiques

A1.2 Réalisation d'une opération de sous-traitance

A1.3 Gestion des moyens matériels

A1.4 Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques

L'épreuve E5 évalue les compétences liées au pôle d'activités n° 1 :

A1.C1 - Identifier les caractéristiques de la prestation de transport et logistique à réaliser **A1.C2** - Planifier de façon optimale les opérations de transport et les prestations logistiques **A1.C3** - Appliquer ou ajuster le plan de transport

A1.C4 - Mettre en œuvre les procédures et les protocoles adaptés

A1.C5 - Appliquer les normes et réglementations spécifiques au transport des marchandises et aux prestations logistiques

A1.C6 - Appliquer les règles de sûreté et de sécurité

A1.C7 - Utiliser le système d'information dédié au transport et à la logistique

A1.C8 - Mobiliser les ressources internes et les partenaires

A1.C9 - Utiliser les tarifs

A1.C10 - Négocier les conditions de l'opération de transport et de prestations logistiques

A1.C11 - Communiquer avec les partenaires internes et externes

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E5 sont les suivants :

- le respect de la demande du client ;
- le respect des réglementations, des normes, des procédures et des protocoles ;
- l'efficacité de la mobilisation des ressources matérielles ;
- la pertinence des solutions proposées face aux aléas ;
- la maîtrise du système d'information ;
- l'efficacité de la négociation ;
- la rigueur de la mise en œuvre des opérations ;
- la qualité de la communication écrite et orale.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

L'épreuve E5 donne lieu à une situation d'évaluation s'appuyant sur un rapport d'activités professionnelles réalisé par le candidat et validé conjointement par le maître de stage et par le (ou les) professeur(s) ou formateur(s) chargé(s) de l'enseignement professionnel. Ce rapport écrit rend compte et analyse le déroulement et le contenu des activités professionnelles réalisées. Sa rédaction et son contenu sont personnels.

Le rapport d'activités professionnelles comporte :

- une présentation de la/des entreprise(s) d'accueil (maximum deux pages par entreprise) ;
- une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ». Elle doit porter principalement sur des opérations de transport et couvrir l'ensemble des activités du pôle n° 1.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence du rapport d'activité ;
- dépôt du rapport d'activité au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen ;
- rapport d'activité non visé ou signé par les personnes habilitées à cet effet.

Le contrôle en cours de formation prend la forme d'une situation d'évaluation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretiens.

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « mise en œuvre des opérations de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

Forme ponctuelle

Epreuve orale Durée : 50 minutes

L'épreuve E5 s'appuie sur un dossier constitué des éléments suivants :

- les attestations de stage ou les certificats de travail ;
- un rapport d'activités professionnelles dont le contenu est visé par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation du candidat, ou par le candidat lorsqu'il ne dépend pas d'un organisme de formation.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

Le rapport d'activités professionnelles comporte :

- une présentation de la/des entreprise(s) d'accueil (maximum deux pages par entreprise) ;
- une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ». Elle doit porter principalement sur des opérations de transport et couvrir l'ensemble des activités du pôle n° 1.

L'épreuve E5 se déroule en deux temps :

- pendant une durée maximale de 20 minutes, le candidat présente son rapport d'activités professionnelles, sans être interrompu ;
- ensuite, la commission d'évaluation l'interroge sur les activités professionnelles réalisées pendant au plus 30 minutes.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

E6 – CONCEPTION DES OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Coefficient : 6

Objectifs

L'épreuve E6 permet d'évaluer les compétences acquises par le candidat en relation avec le pôle d'activités n° 2 « conception des opérations de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

À partir de situations professionnelles, l'épreuve E6 porte sur les activités :

- A2.1** – Analyse d'une demande de transport et de prestations logistiques ;
- A2.2** – Elaboration d'une solution de transport et de prestations logistiques ;
- A2.3** – Proposition d'une solution de transport et de prestations logistiques ;

Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :

A2.C1 - Analyser un document professionnel

- A2.C2** – Déterminer les contraintes liées à une demande de transport et de prestations logistiques
- A2.C3** – Choisir un (ou des) mode(s) de transport
- A2.C4** – Choisir un (ou des) prestataire(s) de transport et de logistique
- A2.C5** – Déterminer les moyens matériels nécessaires

A2.C6 – Déterminer les moyens humains nécessaires

A2.C7 – Prendre en compte les réglementations, les normes et les protocoles

A2.C8 – Evaluer les composantes quantitatives d'un transport et d'une prestation logistique (durée, distance, poids, volume, etc.)

A2.C9 – Etablir le coût et le prix d'une solution de transport et de prestations logistiques

A2.C10 – Evaluer la rentabilité d'une solution de transport et de prestations logistiques

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E6 sont les suivants :

- la prise en compte de l'ensemble des contraintes ;
- le respect des règles, des procédures et des réglementations ;
- la pertinence de la solution proposée ;
- la rigueur des calculs ;
- la cohérence de l'argumentation ;
- la clarté de la présentation des résultats ;

Modalités d'évaluation

Forme ponctuelle

Epreuve écrite

Durée : 4 heures

L'épreuve E6 consiste en l'étude de cas portant sur une ou plusieurs situations caractéristiques de la profession. Elle prend appui sur des documents permettant de situer le contexte et de traiter les différentes questions.

La commission d'évaluation est composée de professeurs ayant en charge l'enseignement « conception des opérations de transport et de prestations logistiques »

E7 : ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Coefficient : 4

Objectifs

L'épreuve E7 évalue les compétences du pôle d'activités n° 3 « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

A partir de situations professionnelles, l'épreuve E7 porte sur les activités suivantes :

A3.1 – Analyse de la performance organisationnelle

A3.2 – Analyse de la performance commerciale

A3.3 – Analyse des litiges

A3.4 – Analyse de la performance sociale

A3.5 – Analyse de la performance environnementale

A3.6 – Analyse de la performance financière

Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :

A3.C1 – Produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents

A3.C2 – Etablir des tableaux de bord

A3.C3 – Analyser et interpréter les indicateurs

A3.C4 – Proposer des actions correctives

A3.C5 – Résoudre un litige

A3.C6 – Analyser la performance d'une équipe

A3.C7 – Analyser le bilan et le compte de résultat

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E7 sont les suivants :

- la pertinence des indicateurs proposés ;
- la rigueur des calculs ;
- la qualité de l'analyse des résultats et des pistes d'améliorations proposées ;
- la pertinence de l'argumentation ;
- le respect des réglementations ;
- la prise en compte des contraintes sociales et environnementales ;
- la cohérence du raisonnement ;

Modalités d'évaluation
Forme ponctuelle
Epreuve écrite

Durée : 3 heures

L'épreuve E7 consiste en l'étude de cas portant sur une ou plusieurs situations caractéristiques de la profession du pôle d'activités n° 3 « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ». Elle prend appui sur des documents destinés à situer le contexte et nécessaires au traitement des différentes questions.

On évaluera l'interprétation des données fournies ainsi que l'expression écrite.

La commission d'évaluation est composée de professeurs ayant en charge l'enseignement « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ».

E8 – PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Coefficient : 4

Objectifs

L'épreuve évalue les compétences du pôle d'activités n° 4 « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques ». Elle s'appuie sur un projet réalisé par le candidat au cours de sa formation ou dans le cadre de son expérience professionnelle. Ce projet peut être mené individuellement ou collectivement, mais obligatoirement au sein d'une organisation réelle. En revanche sa mise en œuvre effective n'est pas obligatoire.

Le projet doit couvrir au moins 2 activités du pôle 4 dont l'activité A4.5 « financement d'un projet ».

Contenu

L'épreuve E8 porte sur les activités du pôle 4 suivantes :

A4.1 – Optimisation d'une organisation de transport et de prestations logistiques

A4.2 – Pérennisation et développement de l'activité commerciale

A4.3 – Développement du potentiel humain de l'entreprise

A4.4 – Développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

A4.5 – Financement d'un projet

Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :

A4.C1 – Identifier un besoin de pérennisation ou une opportunité de développement de l'activité de transport et de prestations logistiques

A4.C2 – Identifier des solutions et argumenter le choix d'une solution

A4.C3 – Planifier les actions correspondant à la solution choisie

A4.C4 – Financer les actions proposées

A4.C5 – Communiquer et mobiliser l'équipe sur un projet

A4.C6 – Evaluer les effets d'un projet

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E8 sont les suivants :

- la pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié ;
- l'adéquation de la démarche de projet aux objectifs ;
- la pertinence des propositions avancées ;
- la maîtrise des techniques mobilisées ;
- la maîtrise des outils de travail collaboratif ;
- la qualité de l'argumentation ;
- la qualité de l'analyse réflexive ;
- la qualité de la communication écrite et orale.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

L'épreuve se décompose en deux situations d'évaluation :

- une première situation liée au choix et à l'élaboration du projet qui prend la forme d'une situation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretiens marquant les différentes étapes du projet ;
- une seconde situation liée à la soutenance du projet d'une durée indicative de 25 minutes. Cette soutenance s'appuie sur un dossier écrit réalisé par le candidat et validé par les professeurs ou formateurs en charge de l'enseignement de « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques »

Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.

Composition de la commission

– Pour la première situation d'évaluation liée au choix et à l'élaboration du projet

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et du professeur de « culture économique, juridique et managériale », ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée »

– Pour la seconde situation d'évaluation liée à la soutenance du projet

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

La première situation d'évaluation donne lieu à une note sur 20. La deuxième situation d'évaluation donne lieu à une note sur 40. Ces deux notes sont cumulées et ensuite ramenées à une note unique sur 20 qui constitue la note de l'épreuve E8.

Forme ponctuelle

Epreuve orale Durée : 40 minutes

L'épreuve E8 s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat. Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- dans un premier temps, le candidat présente son projet sans être interrompu pendant une durée maximale de 15 minutes ;
- dans un deuxième temps, la commission d'évaluation l'interroge sur le contenu de son projet pendant au plus 25 minutes.

Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.

Composition de la commission

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

EPREUVE FACULTATIVE EF1 – LANGUE VIVANTE DURÉE 20 MINUTES, PRÉPARATION 20 MINUTES

1. Objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer à l'oral dans une langue vivante étrangère : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à présenter un court propos organisé et prendre part à un dialogue à contenu professionnel dans la langue choisie.

Tout au long de l'épreuve, il est attendu que le candidat s'exprime dans une langue grammaticalement acceptable, adopte une prononciation claire et une intonation pertinente et mobilise une gamme de langue étendue.

L'évaluation permet de positionner le candidat par rapport un niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

2. Modalités d'évaluation : Forme ponctuelle – (épreuve orale 20 minutes)

L'évaluation est conduite par un enseignant ou un formateur intervenant en BTS GTLA.

L'épreuve permet l'évaluation de l'expression orale en interaction et consiste en un oral d'une durée maximale de 20 minutes, précédé de 20 minutes de préparation.

Au cours de l'épreuve, la commission conduit un entretien en langue étrangère avec le candidat à partir des réponses qu'il apporte au questionnement accompagnant la mise en situation et à partir de l'analyse qu'il fait du contenu du document support. Le document support s'inscrit dans l'aire culturelle et linguistique de référence.

Au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

EPREUVE FACULTATIVE EF2 – MODULE D'APPROFONDISSEMENT

Objectifs

Le module d'approfondissement a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et/ou leur poursuite d'études supérieures, en permettant l'acquisition de compétences spécifiques, en lien avec l'environnement de l'établissement de formation ou lors d'une période de professionnalisation à l'étranger.

Contenu

Le contenu de cette unité s'inscrit dans un projet pédagogique défini par l'équipe des enseignants ou des formateurs de l'établissement.

Le contenu de la formation (activités, compétences, savoirs associés) peut concerner :

- l'approfondissement de compétences relatives à une ou plusieurs unités du référentiel de certification du diplôme ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière des métiers du transport et des prestations logistiques ne figurant pas dans le référentiel du diplôme ;
- l'acquisition de compétences professionnelles liées à la mobilité internationale.

La validation du module d'approfondissement relève de la décision des autorités académiques, sur avis de l'inspection pédagogique régionale ayant en charge le suivi du BTS « Gestion des transports et logistique associée ».

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation d'EF2 sont :

- l'appropriation des compétences liées au domaine d'approfondissement .
- la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils .
- la qualité de l'analyse .
- la qualité de la communication.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale qui prend la forme d'un exposé puis d'un entretien avec la commission d'évaluation. Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et une partie de l'entretien se déroulent en langue étrangère.

Cette épreuve prend appui sur un support présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. Ce dernier doit pouvoir présenter son support en toute autonomie. En l'absence de support, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s).

Le candidat est libre d'appuyer son propos d'annexes.

La commission d'évaluation est composée du professeur en charge du module d'approfondissement et d'un professionnel du domaine visé ou à défaut d'un second professeur enseignant en STS « gestion des transports et logistique associée ».

Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, la commission d'évaluation est composée du professeur d'enseignement professionnel ayant assuré le suivi du candidat lors de la période à l'étranger et d'un professeur de langue vivante étrangère.

Forme ponctuelle

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et une partie de l'entretien se déroulent en langue étrangère.

Cette épreuve prend appui sur un support présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. Ce dernier doit pouvoir présenter son support en toute autonomie. En l'absence de support, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s).

Le candidat est libre d'appuyer son propos d'annexes.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur en charge des enseignements professionnels en STS « gestion des transports et logistique associée » et d'un professionnel du domaine visé ou à défaut d'un second professeur enseignant en STS « gestion des transports et logistique associée ».

Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, la commission d'évaluation est composée d'un professeur d'enseignement professionnel et d'un professeur de langue vivante étrangère.

EPREUVE FACULTATIVE EF3 – ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Epreuve orale, 20 minutes sans préparation

Objectifs

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation du BTS « Gestion des transports et logistique associée » pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».

Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E8 ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du BTS « Gestion des transports et logistique associée » et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E8.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont :

- l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel ;
- la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils ;
- la qualité de l'analyse ;
- la qualité de la communication.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant, servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. Les modalités de mise en œuvre (procédure, calendrier...) seront précisées dans la circulaire nationale d'organisation du présent BTS.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s) ;
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E8.

Forme ponctuelle

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. Les modalités de mise en œuvre (renseignement de la fiche, grille d'évaluation du jury...) seront précisées dans la circulaire nationale d'organisation du présent BTS.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s) ;
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E8.

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Tableau de correspondance entre les épreuves et unités du BTS « Transport et prestations logistiques » et celles du BTS « Gestion des transports et logistique associée » modifié par le présent arrêté

Brevet de technicien supérieur « Transport et prestations logistiques à référentiel commun européen » défini par arrêté du 26 avril 2011		Brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » modifié par le présent arrêté	
E.1. Culture générale et expression	U.1	E.1. Culture générale et expression	U.1
1. Langue vivante – Compréhension de l'écrit et expression écrite	U.21	E.2. Langue vivante étrangère : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U.2
– Production orale en continu et interaction	U.22	E.3. Langue vivante étrangère : Production orale en continu et interaction	U.3
1. Economie, droit, management – Economie et droit – Management des entreprises	U.31 U.32	E.4. Culture économique, juridique et managériale	U.4
E.4. Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.4	E.6. Conception des opérations de transport et de prestations logistiques	U.6
E.5. Gestion de la relation de service et management d'une équipe – Gestion de la relation de service	U.51		
– - Management d'une équipe	U.52		
E.6. Gestion des opérations de transport et des prestations logistiques	U.6	E.5. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.5

Tableau de correspondance entre les épreuves et unités du BTS « Gestion des transports et logistique associée » créé par l'arrêté du 11 octobre 2018 modifié et celles du BTS « Gestion des transports et logistique associée » modifié par le présent arrêté

Brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » créé par l'arrêté du 11 octobre 2018		Brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » modifié par le présent arrêté	
E.1. Culture générale et expression	U.1	E.1. Culture générale et expression	U.1
E.4. Langue vivante – Compréhension de l'écrit et expression écrite	U.21	E.2. Langue vivante étrangère : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U.2
– - Production orale en continu et interaction	U.22	E.3. Langue vivante étrangère : Production orale en continu et interaction	U.3
E.3. Culture économique, juridique et managériale	U.3	E.4. Culture économique, juridique et managériale	U.4
E.4. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.4	E.5. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.5
E.5. Conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques E51 : Conception des opérations de transport et de prestations logistiques	U.51	E.6. Conception des opérations de transport et de prestations logistiques	U.6
E52 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	U.52	E.7. Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	U.7
E.6. Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	U.6	E.8. Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	U.8



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

***Gestion des transports et logistique
associée***

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 11 OCT. 2018

portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée »

NOR : ESRS1826782A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.643-1 à D.643-35 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2005 fixant les conditions d'obtention de dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « transport, logistique, sécurité et autres services » du 1^{er} juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Education du 20 septembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification, le lexique, les unités constitutives du diplôme et les unités communes au brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur sont définis respectivement en annexes I a, I b, I c, II a et II b au présent arrêté.

Le règlement d'examen et la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation sont fixés respectivement en annexes II c et II d au présent arrêté.

L'horaire hebdomadaire des enseignements en formation initiale sous statut scolaire et le stage en milieu professionnel sont définis respectivement en annexes III a et III b au présent arrêté.

Article 3

Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles D643-14 et D643-20 à D643-23 du code de l'Education. Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session à laquelle il s'inscrit.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Le brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions des articles D643-13 à D643-26 du code de l'Education.

Article 4

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 26 avril 2011 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Transport et prestations logistiques » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 26 avril 2011 précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article D643-15 du code de l'Education, et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 5

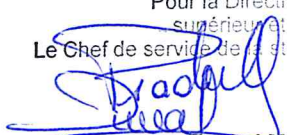
La première session du brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté a lieu en 2021.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « Transport et prestations logistiques » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 avril 2011 précité a lieu en 2020. A l'issue de cette session, l'arrêté du 26 avril 2011 précité est abrogé.

Article 6

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 OCT. 2010

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle
Le Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

SOMMAIRE

ANNEXE INTRODUCTIVE : TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS

ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

- I a. Référentiel des activités professionnelles
- I b. Référentiel de certification
- I c. Lexique

ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION

- II a. Unités constitutives du diplôme
- II b. Conditions d'obtention de dispenses d'épreuves
- II c. Règlement d'examen
- II d. Définition des épreuves

ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION

- III a. Grille horaire de la formation
- III b. Stage en milieu professionnel

ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE

ANNEXE INTRODUCTIVE

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Tableau de synthèse activités - compétences – unités

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle d'activités n° 1 Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 1 – Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques - A1.C1 - Identifier les caractéristiques de la prestation de transport et logistique à réaliser - A1.C2 - Planifier de façon optimale les opérations de transport et les prestations logistiques - A1.C3 - Appliquer ou ajuster le plan de transport - A1.C4 - Mettre en œuvre les procédures et les protocoles adaptés - A1.C5 - Appliquer les normes et réglementations spécifiques au transport des marchandises et aux prestations logistiques - A1.C6 - Appliquer les règles de sûreté et de sécurité - A1.C7 - Utiliser le système d'information dédié au transport et à la logistique - A1.C8 - Mobiliser les ressources internes et les partenaires - A1.C9 - Utiliser les tarifs - A1.C10 - Négocier les conditions de l'opération de transport et de prestations logistiques - A1.C11 - Communiquer avec les partenaires internes et externes	U4 – Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle d'activités n° 2 Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 2 – Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques - A2.C1 - Analyser un document professionnel - A2.C2 - Déterminer les contraintes liées à une demande de transport et de prestations logistiques - A2.C3 - Choisir un (ou des) mode(s) de transport - A2.C4 - Choisir un (ou des) prestataire(s) de transport et de prestations logistiques - A2.C5 - Déterminer les moyens matériels nécessaires - A2.C6 - Déterminer les moyens humains nécessaires - A2.C7 - Prendre en compte les réglementations, les normes et les protocoles - A2.C8 - Évaluer les composantes quantitatives d'un transport et d'une prestation logistique (durée, distance, poids, volume, etc.) - A2.C9 - Établir le coût et le prix d'une solution de transport et de prestations logistiques - A2.C10 - Évaluer la rentabilité d'une solution de transport et de prestations logistiques	U51 – Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
Pôle d'activités n° 3 Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 3 - Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques - A3.C1 - Produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents - A3.C2 - Établir des tableaux de bord - A3.C3 - Analyser et interpréter les indicateurs - A3.C4 - Proposer des actions correctives - A3.C5 - Résoudre un litige - A3.C6 - Analyser la performance d'une équipe - A3.C7 - Analyser le bilan et le compte de résultat	U52 - Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
Pôle d'activités n° 4 Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	Bloc n° 4 - Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques - A4.C1 - Identifier un besoin de pérennisation ou une opportunité de développement de l'activité de transport et prestations logistiques - A4.C2 - Identifier des solutions et argumenter le choix d'une solution - A4.C3 - Planifier les actions correspondant à la solution choisie - A4.C4 - Financer les actions proposées - A4.C5 - Communiquer et mobiliser l'équipe sur un projet - A4.C6 - Évaluer les effets d'un projet	U6 - Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques

	<i>Bloc n° 5 - Culture générale et expression</i> - Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation - Apprécier un message ou une situation - Communiquer par écrit ou oralement - Appréhender un message - Réaliser un message	U1 - Culture générale et expression
	<i>Bloc n° 6 - Langue vivante étrangère (écrit)</i> Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Compréhension de documents écrits - Production et interactions écrites	U21 - Compréhension de l'écrit et expression écrite
	<i>Bloc n° 7 – Langue vivante étrangère (oral)</i> Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Production orale en continu - Interaction orale	U22 - Production orale en continu et interaction
	<i>Bloc n° 8 - Culture économique, juridique et managériale</i> - Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée - Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale - Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales - Établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique - Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée	U3 - Culture économique juridique et managériale

	<i>Bloc facultatif - Langue vivante</i> Niveau B1 du CECRL pour les activités langagières suivantes : - Compréhension de documents écrits - Production et interactions écrites - Production et interactions orales	UF1 - Langue vivante
	<i>Bloc facultatif - Module d'approfondissement</i> - Approfondissement de compétences relatives à une ou plusieurs unités du référentiel de certification du diplôme - Développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière des métiers du transport et des prestations logistiques ne figurant pas dans le référentiel du diplôme - Acquisition de compétences professionnelles liées à la mobilité internationale	UF2 - Module d'approfondissement

ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Annexe I a – Référentiel des activités professionnelles

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

CHAMP D'ACTIVITÉ

Définition du métier

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » contribue, par l'exercice de son métier, à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises.

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » organise des opérations de transport et des prestations logistiques au niveau local, régional, national, européen et international. Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable. Il contribue à la mise en œuvre des décisions stratégiques et coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise, et avec les partenaires extérieurs. Dans ce cadre, il a vocation à manager et animer une équipe. Il maîtrise enfin les compétences de gestion qui lui permettrait de créer, de reprendre ou de développer une entreprise dans le secteur du transport de marchandises et de la logistique.

Contexte professionnel

Les emplois visés par le diplôme doivent s'adapter aux évolutions de leur environnement technique, juridique et économique, sous l'influence de plusieurs facteurs :

- l'internationalisation accrue des échanges ;
- les progrès technologiques qui permettent de gérer des processus de transport et de prestations logistiques associées de plus en plus complexes ;
- les exigences croissantes de sûreté et de sécurité ;
- les préoccupations environnementales et sociétales de plus en plus contraignantes et réglementées.

L'intensité de la concurrence impose aux entreprises une adaptation dynamique exigeant :

- une plus grande réactivité ;
- la création de nouvelles gammes de services ;
- la mise en place d'une démarche qualité ;
- la traçabilité des opérations et des produits ;
- l'optimisation des coûts et des délais.

Dans ce contexte national et international, le titulaire du diplôme doit s'adapter en mobilisant :

- des moyens de transport et logistiques divers de plus en plus sophistiqués ;
- des systèmes d'information complexes ;
- des langues étrangères et des approches pluriculturelles ;
- des méthodes de travail en équipe.

Emplois concernés

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » accède, en fonction de son expérience, de la taille de l'entreprise et des opportunités, à plusieurs niveaux de responsabilité. Il peut occuper les emplois suivants (liste non exhaustive) :

- **dans le cadre d'une première insertion professionnelle :**
 - exploitant ;
 - agent d'exploitation ;
 - technicien d'exploitation ;
 - adjoint au responsable d'exploitation ;
 - adjoint au responsable d'entrepôt ou de plate-forme ;
 - adjoint au responsable des réceptions, des expéditions ;
 - agent de transit ;
 - affréteur ;
 - chargé du service après-vente (SAV) ;
 - assistant au responsable d'exploitation ;
 - assistant déclarant en douane...
- **après une première expérience professionnelle :**
 - responsable d'exploitation ;

- responsable de ligne ;
- responsable d'affrètement ;
- responsable de service clients ;
- responsable SAV litiges ;
- responsable des expéditions ;
- responsable de dépôt ;
- responsable de quai ;
- technico-commercial du transport et de la logistique chargé de clientèle ;
- gestionnaire de parc ou de flotte ;
- responsable de la qualité et de la sécurité ;
- responsable grands comptes ;
- responsable d'agence de transport ;
- déclarant en douane ;
- commissionnaire de transport...

Dans le respect de la réglementation en vigueur, le BTS « Gestion des transports et logistique associée » permet d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle de transport de marchandises par route et l'attestation de capacité professionnelle de commissionnaire de transport.

Types d'entreprises

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » exerce principalement dans :

- les entreprises de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et multimodale ;
- les entreprises de commission de transport ;
- les entreprises de prestations logistiques ;
- les services transport ou logistique des entreprises industrielles et commerciales.

Place dans les organisations

En première insertion professionnelle, la place du titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » varie en fonction des structures et des missions de l'organisation qui l'emploie :

- au sein d'une TPE, il dépend directement du chef d'entreprise ;
- au sein d'une entreprise de taille plus importante, il est sous la responsabilité, selon les cas, d'un responsable d'exploitation, d'un responsable logistique, d'un responsable des transports (France et international), d'un responsable des expéditions ou d'un responsable des achats transport.

Conditions générales d'exercice

L'activité du titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » s'exerce dans le cadre des quatre pôles d'activités suivants :

- mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ;
- conception d'opérations de transport et de prestations logistiques ;
- analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ;
- pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 1 : MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

A1.1 – Réalisation d'opérations de transport et de prestations logistiques

A1.1T1 – Collecte des demandes de transport et/ou de prestations logistiques

A1.1T2 – Choix des modalités de réalisation des opérations de transport et/ou des prestations logistiques

A1.1T3 – Affectation des moyens matériels et humains

A1.1T4 – Réalisation des documents nécessaires à l'exécution des opérations de transport et/ou de prestations logistiques.

A1.2 – Réalisation d'une opération de sous-traitance

A1.2T1 – Identification des prestations à sous-traiter

A1.2T2 – Collecte des offres et choix d'un sous-traitant

A1.2T3 – Réalisation des documents relatifs à l'opération de sous-traitance

A1.3 – Gestion des moyens matériels

A1.3T1 – Réalisation d'un état de parc et des moyens associés

A1.3T2 – Planification des indisponibilités des moyens matériels

A1.3T3 – Gestion des emballages et des supports de charge

A1.4 – Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques

A1.4T1 – Mise en œuvre de la traçabilité de la marchandise

A1.4T2 – Traitement des incidents et aléas

A1.4T3 – Contrôle des opérations réalisées par le personnel

Conditions d'exercice

À partir d'un besoin exprimé par un client, le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » réalise des opérations de transport et des prestations logistiques. Pour cela, il s'assure de disposer de toutes les informations, des moyens matériels et humains nécessaires. Il réalise les opérations de transport et de prestations logistiques ponctuelles ou programmées en respectant le plan de transport. Il utilise les tarifs et négocie les éventuels ajustements. Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » doit pouvoir exercer cette activité en langue nationale et étrangère. Il doit être en mesure de mobiliser les outils numériques à sa disposition pour cette activité.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie responsabilité
- Un contexte professionnel - La demande du client - Des informations sur le client - Une documentation juridique, technique, commerciale - Une documentation spécifique à l'international - Un descriptif des contraintes et des moyens matériels et humains - La réglementation du travail - Les procédures internes à l'entreprise	- La capacité des réseaux - Les cartes des réseaux - Les moyens de transport - Les ressources humaines - Des outils numériques - Des espaces dédiés - Les moyens de manutention et de stockage - Des emballages et consommables - Un ou plusieurs quais de transit - Un ou plusieurs lieux d'embarquement et débarquement - Les contrats type, les conventions écrites, les codes et règlements du secteur transport et logistique - Les tarifs	<i>Relations internes</i> Il est en relation avec l'ensemble des services de l'entreprise. Il coordonne et encadre les agents d'exploitation et les agents de conduite et de manutention. <i>Relations externes</i> Il est en contact direct avec les clients, les sous-traitants. Il peut être en contact avec les services de l'État et des collectivités territoriales. Il peut être en contact avec des partenaires à l'international.	Il traite les demandes sous la responsabilité du responsable d'exploitation, d'agence ou de service qui détermine son niveau d'autonomie et auquel il rend compte de son activité. La taille de l'entreprise est un facteur important pour le degré d'autonomie.

Résultats et comportements attendus

- L'écoute attentive du client et des collaborateurs
- Une opération, un plan de transport ou des prestations logistiques répondant aux attentes du client
- Le respect des impératifs de sécurité, de sûreté, de qualité et de confidentialité
- Le respect des réglementations en vigueur
- Le suivi rigoureux de l'opération
- La mise en œuvre efficiente de l'opération de transport et/ou de prestations logistiques
- La réactivité et l'autonomie dans la mise en œuvre et le suivi de l'opération de transport et/ou de prestations logistiques
- Un compte rendu fidèle des activités réalisées à son responsable

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 2 : CONCEPTION D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

A2.1 – Analyse d'une demande de transport et de prestations logistiques

A2.1T1 – Détermination des caractéristiques d'une demande de transport et/ou de prestations logistiques

A2.2 – Élaboration d'une solution de transport et de prestations logistiques

A2.2T1 – Identification des contraintes réglementaires, matérielles, humaines, financières et environnementales

A2.2T2 – Planification des itinéraires, des ruptures de charge et des opérations de transit

A2.2T3 – Détermination de la combinaison optimale des moyens, des modes de transport et des ressources logistiques

A2.3 – Proposition d'une solution de transport et de prestations logistiques

A2.3T1 – Détermination de l'offre de transport et/ou de prestations logistiques

A2.3T2 – Ajustement des modalités de l'offre

Conditions d'exercice			
À partir d'une demande exprimée par un donneur d'ordre, le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » élabore et propose une solution de transport et éventuellement de logistique associée à l'échelle nationale ou internationale. Pour cela, il identifie et prend en compte l'ensemble des contraintes, détermine les moyens matériels et humains nécessaires, établit le prix de la solution proposée. Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » doit pouvoir exercer cette activité en langue nationale et étrangère. Il doit être en mesure de mobiliser les outils numériques à sa disposition pour cette activité.			
Ressources (informations)	Moyens	Liaisons Fonctionnelles	Autonomie Responsabilité
- Un contexte professionnel - Les différentes réglementations nationales et l'internationales - Les termes du commerce international - Les principes de tarification des différents modes de transport - La chaîne logistique globale identifiée - Une documentation réglementaire, commerciale et technique	- Les moyens de transport - Les moyens de manutention et de stockage - Les supports de charge - Les conventions écrites, les cahiers des charges - Les codes et règlements du secteur transport et logistique - Les tarifs - Les contrats d'assurance - Les outils numériques	<i>Relations internes</i> Il est en relation avec l'ensemble des services. <i>Relations externes</i> Il peut être en contact avec d'autres prestataires dans un cadre national et/ou international. Il peut être en contact avec des services publics, de l'État et/ou des collectivités territoriales.	Il traite les demandes sous la responsabilité du responsable d'exploitation, d'agence ou de service qui détermine son niveau d'autonomie et auquel il rend compte de son activité. La taille de l'entreprise est un facteur important pour déterminer le degré d'autonomie.
Résultats et comportements attendus			
- L'autonomie dans la réflexion - La qualité de l'analyse - La rigueur et la cohérence dans le raisonnement - Des propositions d'opérations de transport et de prestations logistiques répondant aux attentes du donneur d'ordre - La prise en compte des impératifs de qualité, de sécurité, de sûreté et de rentabilité - Le respect des réglementations en vigueur - Le compte rendu fidèle des activités élaborées à son responsable			

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 3 : ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

A3.1 – Analyse de la performance organisationnelle

A3.1T1 – Évaluation de l'organisation technique de l'activité de transport et/ou des prestations logistiques

A3.1T2 – Évaluation de la performance des sous-traitants

A3.2 – Analyse de la performance commerciale

A3.2T1 – Évaluation des performances commerciales relatives aux opérations de transport et/ou aux prestations logistiques

A3.3 – Analyse des litiges

A3.3T1 – Gestion des litiges

A3.3T2 – Évaluation et prévention des litiges

A3.4 – Analyse de la performance sociale

A3.4T1 – Évaluation de la performance sociale de l'activité de transport et/ou des prestations logistiques

A3.4T2 – Suivi et contrôle de l'activité des membres de l'équipe

A3.4T3 – Évaluation de la performance collective et individuelle des membres de l'équipe

A3.5 – Analyse de la performance environnementale

A3.5T1 – Évaluation des impacts environnementaux de l'activité de transport et/ou des prestations logistiques

A3.6 – Analyse de la performance financière

A3.6T1 – Analyse des principaux documents de synthèse

A3.6T2 – Analyse de la solvabilité d'un client

Conditions d'exercice

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » est appelé à évaluer l'organisation des prestations de services réalisées ; il effectue les tâches qui permettent d'évaluer la performance de la relation clientèle. Il doit pouvoir exercer cette activité en langue nationale ou étrangère.

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » participe à la prévention et au règlement des litiges portant sur la prestation de transport et/ou de prestations logistiques.

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » est appelé à diriger une équipe. Il apporte un soutien au dirigeant dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » s'assure de la mise en place d'une organisation efficace de l'information et peut participer ainsi efficacement aux dispositifs de prévention des risques liés à l'activité de l'entreprise pour assurer la protection des membres de l'équipe en termes de santé et de sécurité au travail. Il participe également par certaines de ses activités à véhiculer une image valorisante de l'entreprise intégrant les diverses dimensions de la RSE.

Enfin, le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » participe à la performance financière de l'entreprise ; pour cela, il doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs significatifs afin de maîtriser les risques financiers, assurer un contrôle interne pertinent en conformité avec la législation. Il peut être amené à évaluer la rentabilité d'une activité de transport et/ou de prestations logistiques.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie Responsabilité
• Un contexte professionnel • Une documentation commerciale, juridique, économique, financière et la certification • Les procédures internes à l'entreprise • Des informations sur les clients ou prospects, les fournisseurs et partenaires, les concurrents • La définition des postes et des tâches • Les documents de synthèse, des informations financières	• Les bases de données clients, fournisseurs, sous-traitants, concurrents • Les codes, conventions et règlements applicables dans le secteur du transport et de la logistique • Les moyens humains et matériels • Les outils numériques	<i>Relations internes</i> Il est en relation avec l'ensemble des services et le responsable du service et/ou de l'entreprise. <i>Relations externes</i> Il est en contact direct avec les partenaires (fournisseurs, sous-traitants, assureurs...), les clients, et les organismes de certification.	Il gère la relation de service sous l'autorité de son responsable qui détermine son niveau d'autonomie et auquel il rend compte de son activité. La taille de l'entreprise est un facteur important pour déterminer son périmètre d'action et son degré d'autonomie.

Résultats et comportements attendus

- Un suivi efficace des prestations de services vendues
- Une information juridique et sociale actuelle
- Des tableaux de bord et des indicateurs de mesure fiables
- Une évaluation rigoureuse et méthodique de la situation financière de l'activité
- Des interprétations pertinentes des indicateurs de performance
- Des comptes rendus fidèles

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 4 : PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

A4.1 – Optimisation d'une organisation de transport et de prestations logistiques

A4.1T1 – Amélioration d'une organisation de transport

A4.1T2 – Amélioration d'une organisation de prestations logistiques

A4.2 – Pérennisation et développement de l'activité commerciale

A4.2T1 – Fidélisation de la clientèle

A4.2T2 – Développement du portefeuille client

A4.3 – Développement du potentiel humain de l'entreprise

A4.3T1 – Développement de la dynamique d'équipe

A4.3T2 – Contribution à une action de développement des compétences

A4.3T3 – Contribution au recrutement

A4.4 – Développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise

A4.4T1 – Identification des marges de progrès dans le domaine de la RSE

A4.4T2 – Réalisation d'actions visant à améliorer les relations avec les parties prenantes

A4.4T3 – Amélioration des conditions d'emploi et de travail

A4.5 – Financement d'un projet

A4.5T1 – Évaluation de l'impact financier

A4.5T2 – Choix d'un mode de financement

A4.5T3 – Établissement d'un plan de financement

Conditions d'exercice

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » contribue à la pérennité et au développement de l'activité de transport et de prestations logistiques. Il identifie les besoins matériels et humains afin de proposer des solutions d'amélioration. Il participe au développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Il prend en compte la dimension financière de ses actions. Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » doit pouvoir exercer cette activité en français et en langue étrangère. Pour cette activité, il doit être en mesure de travailler en mode collaboratif.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie Responsabilité
• Un contexte professionnel • Des informations sur les clients ou prospects • Des informations sur les fournisseurs et les partenaires • Des informations sur l'organisation actuelle des activités de transport et de prestations logistiques • La définition des postes et des tâches • Les différentes réglementations nationales et internationales applicables • Une documentation commerciale, juridique, économique et technique	• Les bases de données clients, fournisseurs • Les cahiers des charges, les contrats • Les codes, conventions, et règlements • Les moyens matériels • Les outils numériques • Les ressources humaines	<i>Relations internes</i> Il est en relation avec l'ensemble des services. <i>Relations externes</i> Il est en contact direct avec les partenaires (prospects, fournisseurs, banquiers...) et les clients. Il peut être en contact avec des services publics, de l'État et/ou des collectivités territoriales.	Il traite les demandes sous la responsabilité du responsable d'exploitation, d'agence ou de service qui détermine son niveau d'autonomie et auquel il rend compte de son activité. La taille de l'entreprise est un facteur important pour déterminer le degré d'autonomie.
Résultats et comportements attendus - La pertinence et la cohérence des actions engagées - La rigueur dans le suivi des actions - Le réalisme des propositions techniques, humaines et financières - La capacité de travail en équipe			

Annexe I b – Référentiel de certification - BTS « Gestion des transports et logistique associée »

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 1 : MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Activités	Tâches	Compétences	Savoirs associés
A1.1 – Réalisation d’opérations de transport et de prestations logistiques	A1.1T1 – Collecte des demandes de transport et/ou de prestations logistiques	A1.C1 - Identifier les caractéristiques de la prestation de transport et logistique à réaliser A1.C2 - Planifier de façon optimale les opérations de transport et les prestations logistiques A1.C3 - Appliquer ou ajuster le plan de transport A1.C4 - Mettre en œuvre les procédures et les protocoles adaptés	A1.S1 - La demande de transport A1.S2 - La demande de prestations logistiques A1.S3 - Les différents acteurs d’une OTPL et leur rôle A1.S4 - L’organisation de l’entreprise du secteur A1.S5 - L’offre de transport et des prestations logistiques A1.S6 - Les ressources matérielles dans les domaines du transport et de la logistique A1.S7 - Les espaces logistiques A1.S8 - L’organisation des ressources humaines de l’entreprise de transport et de prestations logistiques A1.S9 - Les documents liés aux OTPL A1.S10 - Les règles, les procédures et les protocoles A1.S11 - Les itinéraires et outils de cartographie A1.S12 - Les calculs de temps et les plannings A1.S13 - Les tarifications A1.S14 - La sous-traitance A1.S15 - Les systèmes d’information dédiés aux OTPL A1.S16 - La traçabilité et ses outils A1.S17 - Les incidents et aléas A1.S18 - La communication professionnelle A1.S19 - Les contrats types et conventions internationales A1.S20 - Les techniques de base de négociation
	A1.1T2 – Choix des modalités de réalisation des opérations de transport et/ou des prestations logistiques		
	A1.1T3 – Affectation des moyens matériels et humains		
	A1.1T4 – Réalisation des documents nécessaires à l’exécution des opérations de transport et/ou de prestations logistiques		
A1.2 – Réalisation d’une opération de sous-traitance	A1.2T1 – Identification des prestations à sous-traiter	A1.C5 - Appliquer les normes et réglementations spécifiques au transport des marchandises et aux prestations logistiques A1.C6 - Appliquer les règles de sûreté et de sécurité A1.C7 - Utiliser le système d’information dédié au transport et à la logistique A1.C8 - Mobiliser les ressources internes et les partenaires A1.C9 - Utiliser les tarifs A1.C10 - Négocier les conditions de l’opération de transport et de prestations logistiques	
	A1.2T2 – Collecte des offres et choix d’un sous-traitant		
	A1.2T3 – Réalisation des documents relatifs à l’opération de sous-traitance		
A1.3 – Gestion des moyens matériels	A1.3T1 – Réalisation d’un état de parc et des moyens associés	A1.C11 - Communiquer avec les partenaires internes et externes	
	A1.3T2 – Planification des indisponibilités des moyens matériels		
	A1.3T3 – Gestion des emballages et des supports de charge		
A1.4 – Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques	A1.4T1 – Mise en œuvre de la traçabilité de la marchandise		
	A1.4T2 – Traitement des incidents et aléas		
	A1.4T3 – Contrôle des opérations réalisées par le personnel		

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Le respect de la demande du client
- Le respect des réglementations, des normes, des procédures et des protocoles
- L'efficacité de la mobilisation des ressources matérielles
- La pertinence des solutions proposées face aux aléas
- La maîtrise du système d'information
- L'efficacité de la négociation
- La rigueur de la mise en œuvre des opérations
- La qualité de la communication écrite et orale

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 2 : CONCEPTION D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Activités	Tâches	Compétences	Savoirs associés
A2.1 – Analyse d'une demande de transport et de prestations logistiques	A2.1T1 – Détermination des caractéristiques d'une demande de transport et/ou de prestations logistiques	A2.C1 - Analyser un document professionnel A2.C2 - Déterminer les contraintes liées à une demande de transport et de prestations logistiques	A2.S1 - Les principes fondamentaux de la chaîne logistique A2.S2 - Les modes de transport A2.S3 - Les espaces logistiques A2.S4 - Le plan de chargement A2.S5 - L'appel d'offres
A2.2 – Élaboration d'une solution de transport et de prestations logistiques	A2.2T1 – Identification des contraintes réglementaires, matérielles, humaines, financières et environnementales A2.2T2 – Planification des itinéraires, des ruptures de charge et des opérations de transit A2.2T3 – Détermination de la combinaison optimale des moyens, des modes de transport et des ressources logistiques	A2.C3 - Choisir un (ou des) mode(s) de transport A2.C4 - Choisir un (ou des) prestataire(s) de transport et de prestations logistiques A2.C5 - Déterminer les moyens matériels nécessaires A2.C6 - Déterminer les moyens humains nécessaires A2.C7 - Prendre en compte les réglementations, les normes et les protocoles	A2.S6 - Les termes commerciaux internationaux (incoterms) A2.S7 - La réglementation sociale des transports routiers A2.S8 - Les principes de tarification des différents modes de transport et des prestations logistiques A2.S9 - Le dédouanement des marchandises
A2.3 – Proposition d'une solution de transport et de prestations logistiques	A2.3T1 – Détermination de l'offre de transport et/ou de prestations logistiques A2.3T2 – Ajustement des modalités de l'offre	A2.C8 - Évaluer les composantes quantitatives d'un transport et d'une prestation logistique (durée, distance, poids, volume, etc.) A2.C9 - Établir le coût et le prix d'une solution de transport et de prestations logistiques A2.C10 - Évaluer la rentabilité d'une solution de transport et de prestations logistiques	A2.S10 - Les assurances liées au transport et aux prestations logistiques

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La prise en compte de l'ensemble des contraintes
- Le respect des règles, des procédures et des réglementations
- La pertinence de la solution proposée
- La rigueur des calculs
- La cohérence de l'argumentation
- La clarté de la présentation des résultats

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 3 : ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES			
Activités	Tâches	Compétences	Savoirs associés
A3.1 – Analyse de la performance organisationnelle	A3.1T1 - Évaluation de l'organisation technique de l'activité de transport et/ou des prestations logistiques A3.1T2 - Évaluation de la performance des sous-traitants	A3.C1 – Produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents A3.C2 – Établir des tableaux de bord	A3S1 – Les outils de mesure de la performance commerciale A3S2 – La démarche qualité A3S3 – La gestion des stocks
A3.2 – Analyse de la performance commerciale	A3.2T1 – Évaluation des performances commerciales relatives aux opérations de transport et/ou aux prestations logistiques	A3.C3 – Analyser et interpréter les indicateurs	A3S4 – Les litiges
A3.3 – Analyse des litiges	A3.3T1 – Gestion des litiges A3.3T2 – Évaluation et prévention des litiges	A3.C4 – Proposer des actions correctives	A3S5 – Les principaux indicateurs sociaux du bilan social
A3.4 – Analyse de la performance sociale	A3.4T1 – Évaluation de la performance sociale de l'activité de transport et/ou de prestations logistiques A3.4T2 – Suivi et contrôle de l'activité des membres de l'équipe A3.4T3 – Évaluation de la performance collective et individuelle des membres de l'équipe	A3.C5 – Résoudre un litige A3.C6 – Analyser la performance d'une équipe A3.C7 – Analyser le bilan et le compte de résultat	A3S6 – Les éléments de la rémunération des salariés A3S7 – Le suivi et l'évaluation des équipes opérationnelles A3S8 – Les différentes dimensions de la responsabilité sociétale des entreprises
A3.5 – Analyse de la performance environnementale	A3.5T1 – Évaluation des impacts environnementaux de l'activité de transport et/ou des prestations logistiques		A3S9 – Le bilan
A3.6 – Analyse de la performance financière	A3.6T1 – Analyse des principaux documents de synthèse A3.6T3 – Analyse de la solvabilité d'un client		A3S10 – Le compte de résultat A3S11 – La valeur client
CRITÈRES D'ÉVALUATION - La pertinence des indicateurs proposés - La rigueur des calculs - La qualité de l'analyse des résultats et des pistes d'améliorations proposées - La pertinence de l'argumentation - Le respect des réglementations - La prise en compte des contraintes sociales et environnementales - La cohérence du raisonnement			

PÔLE D'ACTIVITÉS N° 4 : PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES			
Activités	Tâches	Compétences	Savoirs associés
A4.1 - Optimisation d'une organisation de transport et de prestations logistiques	A4.1T1 - Amélioration d'une organisation de transport A4.1T2 - Amélioration d'une organisation de prestations logistiques	A4C1 - Identifier un besoin de pérennisation ou une opportunité de développement de l'activité de transport et prestations logistiques	A4S1 - Les méthodes et les outils de gestion de projet A4S2 - Les méthodes et les outils de veille informationnelle A4S3 - Les techniques et outils de créativité A4S4 - Les outils d'optimisation A4S5 - La gestion de la relation client A4.S6 - Le management d'une équipe A4.S7 - Les choix d'investissement et de financement
A4.2 - Pérennisation et développement de l'activité commerciale	A4.2T1 - Fidélisation de la clientèle A4.2T2 - Développement du portefeuille client	A4C2 - Identifier des solutions et argumenter le choix d'une solution A4C3 - Planifier les actions correspondant à la solution choisie A4C4 - Financer les actions proposées	
A4.3 - Développement du potentiel humain de l'entreprise	A4.3T1 - Développement de la dynamique d'équipe A4.3T2 - Contribution à une action de développement des compétences A4.3T3 - Contribution au recrutement		
A4.4 - Développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise	A4.4T1 - Identification des marges de progrès dans le domaine de la RSE A4.4T2 - Réalisation d'actions visant à améliorer les relations avec les parties prenantes A4.4T3 - Amélioration des conditions d'emploi et de travail	A4C5 - Communiquer et mobiliser l'équipe sur un projet A4C6 - Évaluer les effets d'un projet	
A4.5 - Financement d'un projet	A4.5T1 - Évaluation de l'impact financier A4.5T2 - Choix d'un mode de financement A4.5T3 - Établissement d'un plan de financement		
CRITÈRES D'ÉVALUATION - La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié - L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs - La pertinence des propositions avancées - La maîtrise des techniques mobilisées - La maîtrise des outils de travail collaboratif - La qualité de l'argumentation - La qualité de l'analyse réflexive - La qualité de la communication écrite et orale			

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 1

Savoirs associés	Limites de connaissances
A1.S1 - La demande de transport	Les éléments essentiels de la demande de transport : le donneur d'ordre, les caractéristiques de l'envoi et les prestations accessoires Les modalités d'accès à la demande : bourse de fret, courriel, fax, téléphone, courrier, échange de données informatisé, extranet...
A1.S2 - La demande de prestations logistiques	Les éléments essentiels de la demande de prestations de service : le demandeur, les caractéristiques de la prestation logistique
A1.S3 - Les différents acteurs d'une OTPL et leur rôle	Les différents types d'entreprise de transport, de logistique, de commission, de transit... Les schémas organisationnels : directs, réseaux, relais, hubs, plates-formes...
A1.S4 - L'organisation de l'entreprise du secteur	Les différentes organisations : par centre de responsabilité, par type de transport, par type de clients, par service Les différents services de l'entreprise de transport et de prestations logistiques et leurs relations
A1.S5 - L'offre de transport et des prestations logistiques	Le transport de lot complet ou partiel Le groupage L'affrètement La messagerie, l'express, la course Le transport d'UTI Le transport de vrac Les transports spécialisés : transport de marchandises sous température dirigée, transport de matières dangereuses, transport exceptionnel Le transport de déménagement La commission L'entreposage et le stockage La préparation de commande et le conditionnement La réception et expédition des marchandises La gestion des supports de charge et des retours d'emballage
A1.S6 - Les ressources matérielles dans les domaines du transport et de la logistique	Les matériels de transport Les matériels de manutention Les matériels de stockage Les supports de charge Les matériels de sécurité et de sûreté Les matériels de traçabilité

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 1

Savoirs associés	Limites de connaissances
A1.S7 - Les espaces logistiques	La structure des entrepôts et des plates-formes La logique d'organisation des entrepôts et des plateformes
A1.S8 - L'organisation des ressources humaines de l'entreprise de transport et de prestations logistiques	La composition des équipes/équipages Les fiches de poste Les organigrammes
A1.S9 - Les documents liés aux OTPL	Les documents matérialisant le contrat de transport dans les différents modes Les documents relatifs à l'exploitation, à la marchandise, au conducteur, au véhicule Les documents matérialisant les prestations logistiques Les documents liés à la sûreté et à la sécurité
A1.S10 - Les règles, les procédures et les protocoles	Les réglementations, les règles et recommandations propres à la profession Les procédures et les protocoles internes à l'entreprise Les règles, les procédures et les protocoles de sûreté et de sécurité
A1.S11 - Les itinéraires et outils de cartographie	La localisation des régions, des départements, des préfectures français La localisation des pays de l'Union européenne et de leur capitale La localisation des principaux ports, aéroports et plates-formes multimodales L'optimisation des itinéraires Les outils cartographiques
A1.S12 - Les calculs de temps et les plannings	La conception d'un planning L'utilisation d'un planning Les standards de temps Le calcul de temps
A1.S13 - Les tarifications	La structure des différents tarifs Le calcul du prix de vente, du prix marginal et du prix plancher
A1.S14 - La sous-traitance	Le cadre juridique de la sous-traitance Les critères de choix du sous-traitant

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 1

Savoirs associés	Limites de connaissances
A1.S15 - Les systèmes d'information dédiés aux OTPL	Le rôle du système d'information dans la gestion de la chaîne logistique Les solutions intégrées Les échanges de données Les logiciels spécifiques : cartographie, gestion de tournées, plan de chargement, planning... L'informatique embarquée Le tableur
A1.S16 - La traçabilité et ses outils	Les enjeux et principes généraux de la traçabilité des marchandises et des matériels Les outils d'identification et de collecte des données
A1.S17 - Les incidents et aléas	Les caractéristiques d'un incident et d'un aléa Les mesures de sauvegarde de la marchandise Les mesures conservatoires La responsabilité du transporteur et du prestataire logistique
A1.S18 - La communication professionnelle	La rédaction de courriels, fax, courriers La rédaction de notes, comptes rendus, synthèses La prise de notes Les outils de la communication électronique La communication orale en présentiel et à distance
A1.S19 - Les contrats types et conventions internationales	Les principales dispositions du code des transports Les principaux contrats types Les conventions internationales Les règles d'accès au marché du transport de marchandises Les réglementations liées aux transports spécialisés
A1.S20 - Les techniques de base de négociation	Les caractéristiques d'une négociation La notion de marge de négociation Les différents éléments de négociation (tarifs, délais, lieux, opérations complémentaires) La préparation et les outils d'aide à la négociation Les étapes de la négociation

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 2

Savoirs associés	Limites de connaissances
A2.S1 - Les principes fondamentaux de la chaîne logistique	Les acteurs de la chaîne logistique, leur place et leur rôle L'analyse des flux entre les différents acteurs de la chaîne logistique.
A2.S2 - Les modes de transport	Les caractéristiques des cinq modes de transport et des transports multimodaux : techniques, géographiques, économiques et environnementales. Les principaux réseaux de transport dans l'Union européenne.
A2.S3 - Les espaces logistiques	L'organisation spatiale de l'entrepôt. Le dimensionnement et l'affectation des espaces logistiques. Les standards de temps.
A2.S4 - Le plan de chargement	L'optimisation des supports de charge. L'optimisation du chargement des unités de transport.
A2.S5 - L'appel d'offres	Les caractéristiques d'un appel d'offres. La réponse à un appel d'offres.
A2.S6 - Les termes commerciaux internationaux (incoterms)	Le rôle et les enjeux des incoterms La typologie des incoterms L'utilisation des incoterms La valeur de la marchandise selon l'incoterm
A2.S7 - La réglementation sociale des transports routiers	Les conventions collectives, le droit social et la réglementation européenne
A2.S8 - Les principes de tarification des différents modes de transport et des prestations logistiques	Les éléments constitutifs des différentes tarifications La détermination du prix de vente du transport et des prestations logistiques
A2.S9 - Le dédouanement des marchandises	Les missions et l'organisation de la douane La représentation en douane Les éléments déclaratifs caractéristiques de la marchandise Les documents nécessaires aux opérations douanières Les procédures de dédouanement La liquidation douanière Les régimes douaniers
A2.S10 - Les assurances liées au transport et aux prestations logistiques	Les risques assurables Les principales polices d'assurance Le calcul de la prime d'assurance

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES-DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 3

Savoirs associés	Limites de connaissances
A3S1 – Les outils de mesure de la performance commerciale	Les indicateurs quantitatifs, qualitatifs et prévisionnels de l'activité commerciale La mesure de la satisfaction et de la fidélité des clients
A3S2 – La démarche qualité	Les objectifs, les principes et les enjeux de la démarche qualité La démarche de certification
A3S3 – La gestion des stocks	Les différentes méthodes de gestion des stocks (coût de possession du stock, coût de passation des commandes) La valorisation des stocks (méthodes FIFO, CUMP)
A3S4 – Les litiges	Les caractéristiques d'un litige Les mesures de sauvegarde de la marchandise, les mesures conservatoires Les champs d'application des contrats types et des conventions internationales La responsabilité du transporteur et du prestataire logistique et l'indemnisation Les impacts significatifs (insatisfaction des clients, image de l'entreprise, compte de résultat...)
A3S5 – Les principaux indicateurs sociaux du bilan social	Le bilan social : emploi, rémunération, formation professionnelle, conditions de travail, santé et sécurité au travail, relations professionnelles
A3S6 – Les éléments de la rémunération des salariés	Les principaux éléments de la paie (salaire de base, salaire brut, salaire net à payer) Le salaire brut (temps de service, heures d'équivalence, heures supplémentaires, primes) Identification des charges fiscales et sociales
A3S7 – Le suivi et l'évaluation des équipes opérationnelles	Les besoins en formation Les réglementations diverses Le règlement intérieur
A3S8 – Les différentes dimensions de la responsabilité sociétale des entreprises	La RSE à chaque étape de la chaîne logistique globale. Les impacts environnementaux et sociaux de l'activité de transport et de prestations logistiques L'efficacité énergétique. La gestion des déchets (tri, valorisation)
A3S9 – Le bilan	Le bilan comptable, fonctionnel et financier. Le BFR, FRNG, la trésorerie nette et leur relation. Les ratios relatifs au bilan fonctionnel (stock, délai client, délai fournisseur). Les ratios de solvabilité, de profitabilité et de rentabilité.
A3S10 – Le compte de résultat	Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) La capacité d'autofinancement. Les charges fixes, les charges variables. Le compte de résultat différentiel et le seuil de rentabilité.
A3S11 – La valeur client	La méthode score (approche succincte) Les délais de règlement et la trésorerie (escompte, crédit à court terme)

SAVOIRS ASSOCIÉS ET LIMITES DE CONNAISSANCES DU PÔLE D'ACTIVITÉS N° 4	
Savoirs associés	Limites de connaissances
Pour la mise en œuvre de ce pôle d'activités, il est nécessaire de s'appuyer : – sur les savoirs associés à ce pôle, – sur l'ensemble des savoirs développés dans les autres pôles. Ces savoirs ne sont pas à aborder de façon exhaustive, ils doivent être développés en fonction des projets proposés.	
A4.S1 - Les méthodes et les outils de gestion de projet	Les caractéristiques d'un projet La constitution d'une équipe projet La programmation et les outils du projet Le suivi du projet L'évaluation du projet
A4.S2 - Les méthodes et les outils de veille informationnelle	Les méthodes de veille concurrentielle, juridique et technologique Les sources d'informations spécifiques
A4.S3 - Les techniques et outils de créativité	Les phases du processus créatif Les principales techniques de créativité
A4.S4 - Les outils d'optimisation	Une méthode d'optimisation de tournées Une méthode de localisation des espaces logistiques Une méthode d'optimisation des flux internes
A4.S5 - La gestion de la relation client	La mercatique relationnelle dans un contexte de B to B Les méthodes de prospection Les bases de données commerciales
A4.S6 - Le management d'une équipe	La conduite de réunion La conduite du changement La gestion des conflits Le travail collaboratif La gestion des compétences Le recrutement La fidélisation des salariés La communication interculturelle
A4.S7 - Les choix d'investissement et de financement	Les caractéristiques des investissements Les besoins d'investissements Les flux financiers spécifiques à l'investissement Les modes de financement Les critères de choix d'investissement et de financement Le plan de financement

Annexe I c – Lexique

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

BFR : besoin en fonds de roulement.

BO : bulletin officiel.

BTS : brevet de technicien supérieur.

CCF : contrôle en cours de formation.

CECRL : cadre européen commun de référence pour les langues.

CFA : centre de formation d'apprentis.

CUMP : coût unitaire moyen pondéré.

DUT : diplôme universitaire de technologie.

FIFO : first in first out (premier entré, premier sorti).

FRNG : fonds de roulement net global.

NV : non valide.

OTPL : opération de transport et de prestations logistiques.

RSE : responsabilité sociétale (sociale) de l'entreprise.

SAV : service après-vente.

SIG : les soldes intermédiaires de gestion.

STS : section de technicien supérieur.

TPE : très petites entreprises.

TPL : Transport et prestations logistiques

UTI : unité de transport intermodal.

ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Annexe II a – Unités constitutives du diplôme

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

UNITÉS	INTITULÉS
U1	Culture générale et expression
U21 et U22	Langue vivante étrangère
U3	Culture économique, juridique et managériale
U4	Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
U51 et U52	Conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
U6	Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques
UF1 Unité facultative	Langue vivante
UF2 Unité facultative	Module d'approfondissement

Annexe II b – Conditions d'obtention de dispenses d'épreuves

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Les candidats au BTS « Gestion des transports et logistique associée » déjà titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir :

- l'unité U1 de culture générale et expression,
- les unités U21 et U22 de langue vivante étrangère.

Les candidats titulaires d'un BTS tertiaire d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'une licence ayant validé une ou des unités d'enseignement d'économie-droit et de management au cours de leur formation seront, à leur demande, dispensés de subir l'unité U3 de culture économique, juridique et managériale.

Annexe II c – Règlement d'examen

Intitulés et coefficients des épreuves et unités			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF		Voie scolaire (établissement privé hors contrat) Apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Au titre de l'expérience professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1. Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 heures	CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
E2. Langue vivante étrangère* <u>Sous-épreuve E21 :</u> Compréhension de l'écrit et expression écrite <u>Sous-épreuve E22 :</u> Production orale en continu et interaction	U21	1,5	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2 heures
	U22	1,5	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes (1)
E3. Culture économique juridique et managériale	U3	4	Ponctuelle Écrite	4 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
E4. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U4	6	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	50 minutes (2)
E5. Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques <u>Sous-épreuve E51 :</u> Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques <u>Sous épreuve E52 :</u> Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	U51	6	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures
	U52	4	Ponctuelle écrite	3 heures	Ponctuelle écrite	3 heures	Ponctuelle écrite	3 heures
E6. Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	U.6	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	40 minutes (3)
EF1. Langue vivante **	UF1		Ponctuelle orale	20 minutes (1)	Ponctuelle orale	20 minutes	Ponctuelle orale	20 minutes (1)
EF2. Module d'approfondissement	UF2		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes	Ponctuelle orale	20 minutes

* Les langues autorisées pour cette épreuve sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative et figurant dans la note de service est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

- (1) non compris le temps de préparation de 20 minutes
- (2) 20 minutes de présentation et 30 minutes d'entretien
- (3) 15 minutes de soutenance et 25 minutes d'entretien

Annexe II d – Définition des épreuves

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

E1 – Culture générale et expression

Coefficient 3

L'unité U 1 culture générale et expression valide les compétences établies par l'arrêté du 16 novembre 2006 : objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les brevets de technicien supérieur (publié au B.O. N° 47 du 21 décembre 2006).

E2 – Langue vivante étrangère

Coefficient 3

L'épreuve se décompose en deux sous-épreuves E21 et E22

Finalités et objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits
- production et interaction écrites
- compréhension de l'oral
- production et interaction orales

Sous-épreuve E21

1. Compréhension de l'écrit et expression écrite :

Dictionnaire unilingue autorisé.

Forme ponctuelle, durée 2 heures, coefficient 1,5

Exercices : deux exercices de même pondération sont proposés :

A. Compréhension de l'écrit (durée 1 heure)

Produire en français un écrit sous la forme d'une courte note, d'un compte rendu ou encore d'une suite d'instructions à partir d'un document ou d'un dossier en langue étrangère en relation avec l'activité professionnelle du titulaire du diplôme. Ce document pourra être au choix un appel d'offre, un contrat, un cahier des charges, une demande de tarification, un plan de charge, une demande de livraison, ou tout autre document susceptible d'être rencontré dans une situation de travail par le titulaire du diplôme.

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est en relation avec la profession et l'aire culturelle de la langue étudiée, et qui n'excèdera pas 50 lignes.

B. Expression écrite (durée 1 heure)

Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (courrier, courriel, bref compte rendu, ...) en relation avec l'exercice de la profession à partir d'éléments de contexte ou de consignes en français.

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue française dont le contenu est en relation avec la profession et qui n'excèdera pas 50 lignes.

Contrôle en cours de formation

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure), expression écrite (1 heure). Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

Coefficient 1,5

Sous-épreuve E22

2. Production orale en continu et interaction

Forme ponctuelle, durée 20 minutes + 20 minutes de préparation, coefficient 1,5

Cette épreuve se compose de deux exercices de pondération identique :

a) un entretien avec l'examineur à partir d'une fiche descriptive de situation élaborée par le candidat. Cette fiche retrace une situation professionnelle vécue ou observée par le candidat, en stage ou en formation, au cours de laquelle le recours à la langue vivante étrangère a été nécessaire. Lors de cet entretien, l'examineur donnera la possibilité au candidat de mettre en exergue la compréhension qu'il a développée des enjeux d'une communication en langue étrangère.

Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes au maximum. Le candidat devra présenter trois fiches au début de l'épreuve, une fiche sera choisie par l'examineur et 10 minutes de préparation seront accordées au candidat avant l'interrogation.

b) Une simulation d'entretien téléphonique à partir du descriptif d'une situation professionnelle qui sera remis au candidat par l'examineur avant l'épreuve. L'épreuve proprement dite durera 10 minutes, l'examineur et le candidat n'étant pas en face à face durant la simulation d'entretien téléphonique (soit grâce au recours à un dispositif technique approprié, soit simplement grâce à une cloison mobile ou un panneau). L'échange qui suivra aura pour but d'amener le candidat à préciser les difficultés rencontrées au cours de cette simulation d'entretien téléphonique.

La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise par l'examineur au candidat avant le début de l'interrogation. 10 minutes ensuite seront accordées au candidat pour préparer cette simulation.

Les deux phases de préparation pourront être regroupées en un temps global de 20 minutes, le candidat ayant à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des deux exercices et gérant son temps de préparation selon ses souhaits.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur qui enseigne les langues vivantes étrangères dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

Contrôle en cours de formation

Il est constitué de deux situations d'évaluation se déroulant au cours de la deuxième année entre février et juin et correspondant à l'activité langagière évaluée en épreuve ponctuelle. A titre indicatif, la durée totale d'interrogation pour l'ensemble de ces deux situations ne pourra excéder 20 minutes, et le temps de préparation globale pour les deux situations sera de 20 minutes.

Coefficient 1,5

Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

E3 – Culture économique, juridique et managériale

Coefficient : 4

L'unité U3 culture juridique, économique et managériale valide les compétences établies par l'arrêté du 15 février 2018 (JO du 6 mars 2018)

FINALITÉS ET OBJECTIFS

Cette épreuve vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 3 ainsi que sa capacité à les mobiliser pour éclairer des problématiques de gestion d'entreprise à travers un questionnement croisant les champs disciplinaires économique, juridique et managérial.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat à :

- analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée ;
- exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale ;
- proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées ;
- établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique ;
- prendre des décisions opérationnelles intégrant les dimensions économique, juridique et managériale ;
- exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée.

A. Forme ponctuelle (épreuve écrite, durée : 4 heures)

L'épreuve a pour objet d'évaluer les capacités du candidat à mobiliser des notions d'économie, de droit et de management afin de formuler un raisonnement dans un contexte concret.

L'épreuve prend appui sur un dossier qui comprend :

- la présentation d'une situation contextualisée d'entreprise contenant des problématiques de nature économique ou juridique ou managériale ;
- une base documentaire ;
- une série de questions permettant de structurer et d'orienter le travail à réaliser par le candidat.

Le dossier documentaire d'une dizaine de pages au maximum, ainsi que le questionnaire couvrent les trois champs de cette unité. Pour chaque question, une réponse construite et argumentée est attendue. L'épreuve est corrigée par un professeur ayant en charge l'enseignement de « culture économique juridique et managériale » en section de technicien supérieur.

B. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation se présente sous la forme de deux situations d'évaluation.

Chaque situation vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 3, en faisant apparaître une complémentarité d'approche des champs disciplinaires. L'ensemble des deux situations doit permettre d'évaluer les compétences du candidat dans chacun des trois champs économique, juridique et managérial.

Chaque situation est d'une durée de 2 heures.

Le niveau d'exigence et les critères d'évaluation sont identiques à ceux décrits dans l'épreuve sous sa forme ponctuelle.

E4 – Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques

Coefficient 6

Objectifs

L'épreuve E4 permet d'évaluer les compétences acquises par le candidat dans le domaine du transport et des prestations logistiques, pendant sa formation et/ou ses activités professionnelles en relation avec le pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

L'épreuve s'appuie sur un rapport d'activités portant sur les domaines suivants :

- A1.1** Réalisation d'opérations de transport et de prestations logistiques
- A1.2** Réalisation d'une opération de sous-traitance
- A1.3** Gestion des moyens matériels
- A1.4** Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques

L'épreuve E4 évalue les compétences liées au pôle d'activités n°1 :

- A1.C1** - Identifier les caractéristiques de la prestation de transport et logistique à réaliser
- A1.C2** - Planifier de façon optimale les opérations de transport et les prestations logistiques
- A1.C3** - Appliquer ou ajuster le plan de transport
- A1.C4** - Mettre en œuvre les procédures et les protocoles adaptés
- A1.C5** - Appliquer les normes et réglementations spécifiques au transport des marchandises et aux prestations logistiques
- A1.C6** - Appliquer les règles de sûreté et de sécurité
- A1.C7** - Utiliser le système d'information dédié au transport et à la logistique
- A1.C8** - Mobiliser les ressources internes et les partenaires
- A1.C9** - Utiliser les tarifs
- A1.C10** - Négocier les conditions de l'opération de transport et de prestations logistiques
- A1.C11** - Communiquer avec les partenaires internes et externes

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E4 sont les suivants :

- Le respect de la demande du client
- Le respect des réglementations, des normes, des procédures et des protocoles
- L'efficacité de la mobilisation des ressources matérielles
- La pertinence des solutions proposées face aux aléas
- La maîtrise du système d'information
- L'efficacité de la négociation
- La rigueur de la mise en œuvre des opérations
- La qualité de la communication écrite et orale

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

L'épreuve E4 donne lieu à une situation d'évaluation s'appuyant sur un rapport d'activités professionnelles réalisé par le candidat et validé conjointement par le maître de stage et par le (ou les) professeur(s) ou formateur(s) chargé(s) de l'enseignement professionnel. Ce rapport écrit rend compte et analyse le déroulement et le contenu des activités professionnelles réalisées. Sa rédaction et son contenu sont personnels.

Le rapport d'activités professionnelles comporte :

- une présentation de la/des entreprise(s) d'accueil (maximum deux pages par entreprise) ;
- une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ». Elle doit porter principalement sur des opérations de transport et couvrir l'ensemble des activités du pôle n° 1.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence du rapport d'activité ;
- dépôt du rapport d'activité au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;

- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen ;
- rapport d'activité non visé ou signé par les personnes habilitées à cet effet.

Le contrôle en cours de formation prend la forme d'une situation d'évaluation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretiens.

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « mise en œuvre des opérations de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

Forme ponctuelle

Épreuve orale

Durée : 50 minutes

L'épreuve E4 s'appuie sur un dossier constitué des éléments suivants :

- les attestations de stage ou les certificats de travail ;
- un rapport d'activités professionnelles dont le contenu est visé par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation du candidat, ou par le candidat lorsqu'il ne dépend pas d'un organisme de formation.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

Le rapport d'activités professionnelles comporte :

- une présentation de la/des entreprise(s) d'accueil (maximum deux pages par entreprise) ;
- une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activités n° 1 « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques ». Elle doit porter principalement sur des opérations de transport et couvrir l'ensemble des activités du pôle n° 1.

L'épreuve E4 se déroule en deux temps :

- pendant une durée maximale de 20 minutes, le candidat présente son rapport d'activités professionnelles, sans être interrompu ;
- ensuite, la commission d'évaluation l'interroge sur les activités professionnelles réalisées pendant au plus 30 minutes.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de « mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur en charge des enseignements professionnels en STS « Gestion des transports et logistique associée ».

E5 – Conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d’une activité de TPL

Sous épreuve E51 : Conception des opérations de transport et de prestations logistiques

Coefficient 6

Objectifs

La sous-épreuve E 51 permet d’évaluer les compétences acquises par le candidat en relation avec le pôle d’activités n° 2 « conception des opérations de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

À partir de situations professionnelles, la sous-épreuve E 51 porte sur les activités :

- A2.1** - Analyse d’une demande de transport et de prestations logistiques
- A2.2** - Élaboration d’une solution de transport et de prestations logistiques
- A2.3** - Proposition d’une solution de transport et de prestations logistiques

Elle permet d’évaluer les compétences suivantes :

- A2.C1** - Analyser un document professionnel
- A2.C2** - Déterminer les contraintes liées à une demande de transport et de prestations logistiques
- A2.C3** - Choisir un (ou des) mode(s) de transport
- A2.C4** - Choisir un (ou des) prestataire(s) de transport et de logistique
- A2.C5** - Déterminer les moyens matériels nécessaires
- A2.C6** - Déterminer les moyens humains nécessaires
- A2.C7** - Prendre en compte les réglementations, les normes et les protocoles
- A2.C8** - Évaluer les composantes quantitatives d’un transport et d’une prestation logistique (durée, distance, poids, volume, etc.)
- A2.C9** - Établir le coût et le prix d’une solution de transport et de prestations logistiques
- A2.C10** - Évaluer la rentabilité d’une solution de transport et de prestations logistiques

Critères d’évaluation

Les critères d’évaluation de la sous-épreuve E51 sont les suivants :

- La prise en compte de l’ensemble des contraintes
- Le respect des règles, des procédures et des réglementations
- La pertinence de la solution proposée
- La rigueur des calculs
- La cohérence de l’argumentation
- La clarté de la présentation des résultats

Modalités d’évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

La sous-épreuve E51 consiste en l’étude de cas portant sur une ou plusieurs situations caractéristiques de la profession. Elle prend appui sur des documents permettant de situer le contexte et de traiter les différentes questions.

La commission d’évaluation est composée de professeurs ayant en charge l’enseignement « conception des opérations de transport et de prestations logistiques »

Sous épreuve E52 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques

Coefficient : 4

Objectifs

La sous-épreuve E52 évalue les compétences du pôle d'activités n° 3 « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ».

Contenu

À partir de situations professionnelles, la sous-épreuve E52 porte sur les activités suivantes :

- A3.1** Analyse de la performance organisationnelle
- A3.2** Analyse de la performance commerciale
- A3.3** Analyse des litiges
- A3.4** Analyse de la performance sociale
- A3.5** Analyse de la performance environnementale
- A3.6** Analyse de la performance financière

Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :

- A3.C1** Produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents
- A3.C2** Établir des tableaux de bord
- A3.C3** Analyser et interpréter les indicateurs
- A3.C4** Proposer des actions correctives
- A3.C5** Résoudre un litige
- A3.C6** Analyser la performance d'une équipe
- A3.C7** Analyser le bilan et le compte de résultat

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de la sous-épreuve E52 sont les suivants :

- La pertinence des indicateurs proposés
- La rigueur des calculs
- La qualité de l'analyse des résultats et des pistes d'améliorations proposées
- La pertinence de l'argumentation
- Le respect des réglementations
- La prise en compte des contraintes sociales et environnementales
- La cohérence du raisonnement

Modalités d'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite

Durée : 3 heures

La sous-épreuve E52 consiste en l'étude de cas portant sur une ou plusieurs situations caractéristiques de la profession du pôle d'activités n° 3 « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ». Elle prend appui sur des documents destinés à situer le contexte et nécessaires au traitement des différentes questions.

On évaluera l'interprétation des données fournies ainsi que l'expression écrite.

La commission d'évaluation est composée de professeurs ayant en charge l'enseignement « analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques ».

E6 – Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques

Coefficient : 4

Objectifs :

L'épreuve évalue les compétences du pôle d'activités n° 4 « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques ». Elle s'appuie sur un projet réalisé par le candidat au cours de sa formation ou dans le cadre de son expérience professionnelle. Ce projet peut être mené individuellement ou collectivement, mais obligatoirement au sein d'une organisation réelle. En revanche sa mise en œuvre effective n'est pas obligatoire.

Le projet doit couvrir au moins 2 activités du pôle 4 dont l'activité A4.5 « financement d'un projet ».

Contenu

L'épreuve E6 porte sur les activités du pôle 4 suivantes :

- A4.1** Optimisation d'une organisation de transport et de prestations logistiques
- A4.2** Pérennisation et développement de l'activité commerciale
- A4.3** Développement du potentiel humain de l'entreprise
- A4.4** Développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- A4.5** Financement d'un projet

Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :

- A4.C1** Identifier un besoin de pérennisation ou une opportunité de développement de l'activité de transport et de prestations logistiques
- A4.C2** Identifier des solutions et argumenter le choix d'une solution
- A4.C3** Planifier les actions correspondant à la solution choisie
- A4.C4** Financer les actions proposées
- A4.C5** Communiquer et mobiliser l'équipe sur un projet
- A4.C6** Évaluer les effets d'un projet

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve E6 sont les suivants :

- La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié
- L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs
- La pertinence des propositions avancées
- La maîtrise des techniques mobilisées
- La maîtrise des outils de travail collaboratif
- La qualité de l'argumentation
- La qualité de l'analyse réflexive
- La qualité de la communication écrite et orale

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

L'épreuve se décompose en deux situations d'évaluation :

- Une première situation liée au choix et à l'élaboration du projet qui prend la forme d'une situation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretiens marquant les différentes étapes du projet ;
- Une seconde situation liée à la soutenance du projet d'une durée indicative de 25 minutes. Cette soutenance s'appuie sur un dossier écrit réalisé par le candidat et validé par les professeurs ou formateurs en charge de l'enseignement de « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques ». Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;

- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.

Composition de la commission :

- **Pour la première situation d'évaluation liée au choix et à l'élaboration du projet**

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et du professeur de « culture économique, juridique et managériale », ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée »

- **Pour la seconde situation d'évaluation liée à la soutenance du projet**

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

La première situation d'évaluation donne lieu à une note sur 20. La deuxième situation d'évaluation donne lieu à une note sur 40. Ces deux notes sont cumulées et ensuite ramenées à une note unique sur 20 qui constitue la note de l'épreuve E6.

Forme ponctuelle

Épreuve orale

Durée : 40 minutes

L'épreuve E6 s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat. Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles.

La mention non valide (NV) est prononcée lorsqu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps, le candidat présente son projet sans être interrompu pendant une durée maximale de 15 minutes ;
- Dans un deuxième temps, la commission d'évaluation l'interroge sur le contenu de son projet pendant au plus 25 minutes.

Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.

Composition de la commission :

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

ÉPREUVE FACULTATIVE EF1 – Langue vivante

Durée 20 minutes, préparation 20 minutes

1. OBJECTIFS

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer à l'oral dans une langue vivante étrangère : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à présenter un court propos organisé et prendre part à un dialogue à contenu professionnel dans la langue choisie.

Tout au long de l'épreuve, il est attendu que le candidat s'exprime dans une langue grammaticalement acceptable, adopte une prononciation claire et une intonation pertinente et mobilise une gamme de langue étendue.

L'évaluation permet de positionner le candidat par rapport un niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

2. MODALITES D'ÉVALUATION : Forme ponctuelle – (épreuve orale 20 minutes)

L'évaluation est conduite par un enseignant ou un formateur intervenant en BTS GTLA.

L'épreuve permet l'évaluation de l'expression orale en interaction et consiste en un oral d'une durée maximale de 20 minutes, précédé de 20 minutes de préparation.

Au cours de l'épreuve, la commission conduit un entretien en langue étrangère avec le candidat à partir des réponses qu'il apporte au questionnement accompagnant la mise en situation et à partir de l'analyse qu'il fait du contenu du document support. Le document support s'inscrit dans l'aire culturelle et linguistique de référence.

Au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

ÉPREUVE FACULTATIVE EF2 – Module d'approfondissement

Objectifs

Le module d'approfondissement a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et/ou leur poursuite d'études supérieures, en permettant l'acquisition de compétences spécifiques, en lien avec l'environnement de l'établissement de formation ou lors d'une période de professionnalisation à l'étranger.

Contenu

Le contenu de cette unité s'inscrit dans un projet pédagogique défini par l'équipe des enseignants ou des formateurs de l'établissement.

Le contenu de la formation (activités, compétences, savoirs associés) peut concerner :

- l'approfondissement de compétences relatives à une ou plusieurs unités du référentiel de certification du diplôme ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière des métiers du transport et des prestations logistiques ne figurant pas dans le référentiel du diplôme ;
- l'acquisition de compétences professionnelles liées à la mobilité internationale.

La validation du module d'approfondissement relève de la décision des autorités académiques, sur avis de l'inspection pédagogique régionale ayant en charge le suivi du BTS « Gestion des transports et logistique associée ».

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation d'EF2 sont :

- L'appropriation des compétences liées au domaine d'approfondissement
- La capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils
- La qualité de l'analyse
- La qualité de la communication
-

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale qui prend la forme d'un exposé puis d'un entretien avec la commission d'évaluation. Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et une partie de l'entretien se déroulent en langue étrangère.

Cette épreuve prend appui sur un support présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. Ce dernier doit pouvoir présenter son support en toute autonomie. En l'absence de support, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte,
- la description et l'analyse de(s) activité(s),
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan de(s) activité(s).

Le candidat est libre d'appuyer son propos d'annexes.

La commission d'évaluation est composée du professeur en charge du module d'approfondissement et d'un professionnel du domaine visé ou à défaut d'un second professeur enseignant en STS « gestion des transports et logistique associée ».

Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, la commission d'évaluation est composée du professeur d'enseignement professionnel ayant assuré le suivi du candidat lors de la période à l'étranger et d'un professeur de langue vivante étrangère.

Forme ponctuelle

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, une partie de l'exposé et une partie de l'entretien se déroulent en langue étrangère.

Cette épreuve prend appui sur un support présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. Ce dernier doit pouvoir présenter son support en toute autonomie. En l'absence de support, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte,
- la description et l'analyse de(s) activité(s),
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan de(s) activité(s).

Le candidat est libre d'appuyer son propos d'annexes.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur en charge des enseignements professionnels en STS « gestion des transports et logistique associée » et d'un professionnel du domaine visé ou à défaut d'un second professeur enseignant en STS « gestion des transports et logistique associée ».

Dans le cas d'un parcours de professionnalisation à l'étranger, la commission d'évaluation est composée d'un professeur d'enseignement professionnel et d'un professeur de langue vivante étrangère.

ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Annexe III a – Grille horaire de la formation
BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Enseignements	Première année				Deuxième année			
	Horaire hebdomadaire			Volume annuel (à titre indicatif)	Horaire hebdomadaire			Volume annuel (à titre indicatif)
	Total	Division	½ division		Total	Division	½ division	
Culture générale et expression	2	1	1	72	2	1	1	72
Langue vivante étrangère	3	2	1	108	3	2	1	108
Culture économique, juridique et managériale	4	4	0	144	4	4	0	144
Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	9	6	3	324	2	0	2	72
Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques	4	4	0	144	9	7	2	324
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	5	3	2	180	5	3	2	180
Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	2	2	0	72	2	2 ⁽¹⁾	0	72
Culture économique, juridique et managériale appliquée au transport et aux prestations logistiques	2	2	0	72	2	2 ⁽¹⁾	0	72
TOTAL	31	24	7	1116	29	21	8	1044
Travail en autonomie (salle informatique)					2		2	
Enseignements facultatifs								
- Langue vivante	2	2		72	2	2		72
- Module d'approfondissement	2	2		72	2	2		72

⁽¹⁾ La moitié de ces heures doit être dispensée en co-enseignement par un professeur en charge de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et un professeur de « culture économique, juridique et managériale appliquée au transport et aux prestations logistiques ».

Annexe III b – Stage en milieu professionnel

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Garante de la qualité de la formation et de son adaptation aux évolutions des métiers du transport et des prestations logistiques, la formation en milieu professionnel constitue un gage d'insertion professionnelle.

La qualité de la formation en milieu professionnel repose sur l'implication :

- de l'entreprise d'accueil qui propose des activités représentatives du référentiel d'activités professionnelles et du niveau d'exigence du diplôme ;
- du stagiaire ou de l'apprenti qui définit, avec l'entreprise et l'équipe pédagogique, les objectifs et les contenus de ses activités ;
- de l'équipe pédagogique qui encadre, conseille, met en cohérence et articule les différentes modalités d'appropriation des compétences, des comportements professionnels et des savoirs.

La formation en milieu professionnel prend la forme de :

- stages pour les candidats sous statut scolaire et pour certains stagiaires de la formation continue (candidats en situation de première formation ou de reconversion...) ;
- périodes d'alternance en entreprise pour les stagiaires de la formation continue et les apprentis.

1 – Objectifs

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de permettre au stagiaire ou à l'apprenti d'acquérir et/ou d'approfondir des compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer sa connaissance du milieu professionnel et de l'emploi.

La formation en milieu professionnel concerne le pôle d'activités professionnelles n° 1 : mise en œuvre des opérations de transport et de prestations logistiques.

La formation en milieu professionnel peut servir d'appui à la réalisation des activités du pôle d'activités professionnelles n° 4 : pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.

Ces activités permettent de développer les compétences correspondantes figurant dans le référentiel de certification.

2 – Organisation

La formation en milieu professionnel se déroule dans :

- les entreprises de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et multimodales ;
- les entreprises de commission de transport ;
- les entreprises de prestations logistiques ;
- les services transport-logistique des entreprises industrielles et commerciales, y compris les services distribution des entreprises du commerce inter-entreprises.

Le lieu de formation en milieu professionnel doit permettre au candidat de réaliser des activités de transport liées au pôle d'activités n° 1.

Les périodes de formation en milieu professionnel ont lieu en France ou à l'étranger.

2.1 – Voie scolaire

Pour les candidats scolaires, les périodes en milieu professionnel prennent la forme de stages en entreprise d'une durée de 12 à 14 semaines.

Ces semaines de stage sont réparties sur les deux années de formation, avec un minimum de 4 semaines consécutives durant chaque année scolaire.

Chaque stage en entreprise fait l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil, le centre de formation fréquenté et le stagiaire.

À la fin de chaque stage, un certificat attestant la présence du stagiaire en entreprise est remis à l'intéressé par le responsable de l'entreprise ou son représentant.

2.2 – Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, les certificats de stage sont remplacés par la photocopie du contrat de travail et un certificat de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise et les dates de début et de fin du contrat.

Les activités effectuées au sein de l'entreprise doivent être en accord avec les exigences du référentiel et sont précisées, succinctement, en annexe du contrat de travail ou du certificat remis par l'employeur.

Les objectifs pédagogiques de ces activités sont les mêmes que ceux des stages pour les candidats scolaires.

2.3 – Voie de la formation continue

a. Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion

La durée de stage est de 12 à 14 semaines.

b. Candidat en situation de perfectionnement

Les certificats de stage peuvent être remplacés par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a occupé au moins un des emplois cités dans le profil professionnel du diplôme (cf. annexe I a Emplois concernés).

Les activités confiées doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel des activités professionnelles et conformes aux objectifs définis précédemment.

Elles doivent avoir été effectuées en qualité de salarié à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

2.4 – Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

2.5 – Candidat qui se présente au titre de son expérience professionnelle

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant de la nature et de la durée de l'emploi occupé.

Les activités effectuées au sein de l'entreprise doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel, conformes aux objectifs définis précédemment et précisés en annexe des certificats de travail remis par l'employeur.

3 – Aménagement de la durée des stages

La durée cumulée obligatoire des stages est de 12 à 14 semaines. Elle peut être réduite soit pour une raison de force majeure dûment constatée soit dans le cas d'une décision d'aménagement de la formation ou d'une décision de positionnement. Cette durée cumulée ne peut être inférieure à 8 semaines.

Dans tous les cas, une autorisation de dérogation du recteur est nécessaire. Le jury est informé de la situation du candidat.

ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Tableau de correspondance
entre les épreuves et unités du
BTS « Transport et prestations logistiques »
et celles du
BTS « Gestion des transports et logistique associée »

Brevet de technicien supérieur « Transport et prestations logistiques à référentiel commun européen » défini par arrêté du 26 avril 2011		Brevet de technicien supérieur « Gestion des transports et logistique associée » défini par le présent arrêté	
E.1. Culture générale et expression	U.1	E.1. Culture générale et expression	U.1
E.2. Langue vivante - Compréhension de l'écrit et expression écrite - Production orale en continu et interaction	U.21 U.22	E.2. Langue vivante - Compréhension de l'écrit et expression écrite - Production orale en continu et interaction	U.21 U.22
E.3. Économie, droit, management - Economie et Droit - Management des entreprises	U.31 U.32	E.3. Culture économique, juridique et managériale	U.3
E.4. Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.4	E.51. Conception des opérations de transport et de prestations logistiques	U.51
E.5. Gestion de la relation de service et management d'une équipe - Gestion de la relation de service - - Management d'une équipe	U.51 U.52		
E.6. Gestion des opérations de transport et des prestations logistiques	U.6	E.4. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.4